





02



Q-Institutions  
pour personnes avec  
un handicap:2016



## Sommaire

Rapport du Président du Conseil de Fondation	04
Rapport du Directeur Général	05
Rapport du Sous-Directeur Santé et Soins	06
Conseil de Fondation	08
Organigramme général	09
.....	
Soins, santé, thérapies	10
.....	
Rapport de performance	28
.....	
Comptes 2021	40
Rapport de l'organe de révision	58



# Rapport du Président du Conseil de Fondation



## 2021 – Gérer et convaincre

Je titrais mon message paru dans le rapport annuel 2019: «Évoluer encore et toujours pour mieux répondre aux besoins». Constance et cohérence animent fermement les organes de la Fondation: ce qui était vrai en 2019 l'est toujours en 2021 et le sera encore dans les années à venir. Les types de bénéficiaires que nous accueillons évoluent et leur nombre augmente. La prise en charge est toujours plus pointue et nécessite un personnel formé, compétent et acquis à la mission Perce-Neige. Joli challenge pour la Direction que de gérer cette évolution à la fois qualitative et quantitative. Ajoutez à cela le fait de devoir convaincre nos partenaires de la pertinence et des modalités de cette gestion et voilà résumés les faits marquants de l'année écoulée.

## Organes de la Fondation

Le Conseil de Fondation a siégé à 6 reprises durant l'année, dont une fois en mai pour débattre de l'évolution du plan stratégique. Le Bureau permanent s'est quant à lui réuni à 8 reprises. Comme en 2020, plusieurs de ces réunions se sont déroulées en visioconférence. La présence des Conseils de parents, à qui les statuts de la Fondation accordent à juste titre un rôle important, permet de rappeler que Les Perce-Neige, ce sont d'abord et avant tout des bénéficiaires, et ensuite seulement des budgets, des contrats, des lois et des règlements.

Bienvenue à Jean-Yves Frutiger au sein du Conseil de Fondation. Économiste, membre de la direction d'une grande entreprise, il a le profil pour remplacer Michèle Mertenat-Marti, entrée au Conseil en 2007 et dont notamment les compétences en gestion des ressources humaines ont été très utiles dans le redéploiement de la Fondation. Nous avons également pris congé, suite aux élections cantonales, de deux députés sortants, Jean-Claude Guyot et Philippe Haeberli, membres du Conseil depuis 2012. Nous avons alors accueilli au 1er janvier 2022 Quentin di Meo qui, avec la députée Annie Clerc-Birambeau, vont représenter le monde politique au sein de notre Conseil. Merci aux sortants pour leur engagement et merci aux nouveaux membres pour l'intérêt qu'ils marquent pour Les Perce-Neige.

## Soins – Santé - Thérapies

C'est donc le thème du présent rapport annuel, l'éclairage particulier que l'on va donner sur les multiples activités au sein de la Fondation. Vaste sujet, qui implique une réflexion de fond sur les gestes techniques qu'on peut, qu'on veut ou qu'on doit être en mesure de prodiguer à l'interne. Cette réflexion s'inscrit dans le cadre plus large de la redéfinition de la gouvernance des partenariats entre l'État et les fondations telles que la nôtre.

La notion de contrat de prestations, qui aujourd'hui déjà règle les droits et obligations des partenaires que sont l'État et Les Perce-Neige dans le domaine de l'École Spécialisée, doit maintenant être déclinée dans le monde des Adultes. C'est un sujet crucial qui va encore occuper la Fondation en 2022, dans le contexte de la mise en œuvre de la loi sur l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap (LIncA). Gageons qu'une fois encore les deux parties au contrat se verront en partenaires visant un but commun.

Christian Blandenier



# Rapport du Directeur Général

L'année 2021, à l'image de l'année 2020, restera à jamais marquée par la pandémie de COVID-19. Une pandémie qui a bouleversé nos vies et le fonctionnement de la Fondation en perpétuels ajustements aux directives fédérales et cantonales auprès des bénéficiaires, des représentants et représentantes légales, des collaboratrices et des collaborateurs. Mes sincères remerciements à toutes et à tous pour votre engagement.

Les éléments majeurs pour la Fondation en 2021 en plus des augmentations régulières des prestations fournies:

- Les inondations à Cressier.
- La création de la Maison de Vie DEFI (Dispositif Éducatif à Forte Intensité).
- La création du service «Santé et Soins» au sein de la Fondation. Ces deux entités étant transverses à tous les secteurs d'activités des Perce-Neige.



## Inondations à Cressier

En juin dernier, les très importantes inondations à Cressier nous ont contraints à fermer le site ainsi que l'internat et de relocaliser les élèves. Heureusement, personne n'a été blessé. Les enfants accueillis en hébergement et les collaboratrices et collaborateurs ont été merveilleux et courageux. Ce sinistre a mobilisé beaucoup de ressources et de prestataires externes, sans mentionner les coûts engendrés. Au vu des nombreux travaux d'assainissement nécessaires pour répondre aux normes de sécurité ainsi qu'à l'évolution des besoins de prise en charge de nos bénéficiaires, un repositionnement de la part de la Fondation pour le site pédagogique de Cressier est en cours.

## Maison de Vie DEFI

Je vous invite à lire le texte de M. Stan Bornand, responsable de la structure, pour en comprendre le fonctionnement et sa composition. Cette entité accueille 17 bénéficiaires provenant du Centre Neuchâtelois de Psychiatrie sur le site de Boudry (anciennement Perreux). La négociation entre les deux entités fut difficile, chacun ayant une perception différente de la situation. Néanmoins, le plus important reste que depuis juin 2021 nous avons repris la responsabilité de l'accompagnement de ces personnes présentant des comportements dévifs. Nos remerciements aux différent-e-s partenaires étatiques ayant permis cette réalisation.

## Service Santé et Soins

L'engagement d'un sous-directeur en septembre 2021, M. Christophe Galzin, responsable de ce nouveau service, est un élément clé pour l'harmonisation des pratiques en soins et en santé au sein de la Fondation et créer des liens forts avec les prestataires de soins et de la santé du canton de Neuchâtel afin de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap dans ce domaine. A noter que ce poste n'engendre pas de coûts supplémentaires pour la Fondation puisque nous avons pris l'option de supprimer un poste de directeur pour pouvoir le financer.

## Contrat de prestations

L'élaboration du contrat de prestations entre le canton de Neuchâtel et la Fondation Les Perce-Neige pour les secteurs d'activités adultes et seniors a (enfin) démarré. Pour rappel, nous avons déjà signé un tel type de contrat pour notre secteur d'activité «enfance et adolescence» en 2020 à notre entière satisfaction et celle du département cantonal concerné.

Je terminerai ce bref rapport par un énorme «hug» (virtuel évidemment) à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la Fondation en signe de gratitude pour leur investissement sans faille pour la mission des Perce-Neige. Chapeau bas! Un grand merci également à l'ensemble de nos partenaires.

Vincent Martinez



# Rapport du Sous-Directeur Santé et Soins



*"Vous êtes important-e-s à nos yeux et vous êtes important-e-s jusqu'au dernier moment de votre vie. Nous ferons tout ce que nous pouvons non seulement pour vous aider à mourir paisiblement, mais pour que vous puissiez être vivant-e-s jusqu'au moment de votre mort." Cicely Saunders 1918-2005*

## Altération de l'état de santé

Voir sa santé s'altérer et nécessiter des soins est toujours une étape difficile dans un parcours de vie. Pour une partie de la population cette étape, souvent semée d'embûches, s'avère encore plus difficile, tout particulièrement pour les personnes en situation de handicap.

Le handicap rend la personne d'autant plus vulnérable, en particulier lorsqu'elle doit quitter son milieu de vie, celui où elle a ses habitudes et des repères qui la sécurisent.

Si parfois, la situation impose un transfert vers un service d'urgence, il est essentiel que tout au long de ce moment de «crise» les différent-e-s intervenant-e-s tiennent compte de la personnalité et des spécificités de chaque bénéficiaire et que les proches et le personnel social soient intégrés à toute la prise en charge. Un travail en ce sens est actuellement en cours avec les services d'urgence de RHNe, en collaboration avec le Dr V. Della Santa, médecin chef du département des urgences.

## Service Santé et Soins de la Fondation Les Perce Neige

Notre service Santé et Soins a pour mission d'assurer un accompagnement professionnel, respectueux et éthique de chaque bénéficiaire de prestations tout au long de son parcours de soins. Cet accompagnement concerne tous les âges de la vie.

Les différent-e-s intervenant-e-s du service Santé et Soins fonctionnent comme des «sentinelles», en étroite collaboration avec les collaborateurs et les collaboratrices sociales.

La modification de l'état de santé des bénéficiaires est parfois difficile à objectiver et demande un travail d'observation en équipes pluridisciplinaires, en étroite collaboration avec la famille et les proches.

Lorsque la personne en situation de handicap doit aller en consultation ou être hospitalisée, le service Santé et Soins garantit que la personne sera prise en charge avec humanisme et professionnalisme dans les différentes étapes du processus de la maladie.

Ce service est un relais important entre les bénéficiaires, le personnel social et les partenaires Santé et Soins. Il coordonne les différent-e-s prestataires de soins en essayant aussi longtemps que possible de maintenir la personne dans son milieu de vie. Et si la maladie prend le dessus, le personnel social et le service Santé et Soins s'assurent que cette transition soit la plus paisible et la plus humaine possible en mettant en oeuvre un accompagnement personnalisé et adapté à chaque bénéficiaire et à ses proches.

## Sous-Directeur Santé et Soins

Après un parcours de 32 ans comme infirmier et cadre dans les différents services des hôpitaux du canton de Neuchâtel, dont 20 ans aux urgences et au SMUR (Service Mobile d'Urgence et de Réanimation), j'ai eu l'opportunité de rejoindre la direction Santé et Soins de la Fondation Les Perce-Neige au mois de septembre dernier. Tout au long de ma carrière, j'ai toujours essayé de prêter une attention toute particulière aux personnes vulnérables. C'est avec plaisir et enthousiasme que je mets désormais mon expérience et mon réseau professionnel au service des bénéficiaires, des familles et des collaborateurs et collaboratrices de la Fondation Les Perce-Neige.





La mission du Sous-directeur du service Santé et Soins de la Fondation s'articule autour de différents objectifs comme:

- Garantir et coordonner la politique santé et soins sur les différents sites de la Fondation.
- Assurer la conduite et le développement du service Santé et Soins.
- Entretenir des synergies avec les différent-e-s prestataires de soins (réseau) et en créer de nouvelles, tout en étant vigilant que les principes éthiques et les intérêts de la Fondation soient respectés.

Concernant tout ce qui touche à la santé des bénéficiaires, il est un interlocuteur privilégié pour les familles qui éprouvent le besoin de partager leur ressenti au sujet de leur proche ou de leur pupille. Il est également une ressource pour les différents collaborateurs et collaboratrices sociales.

### Viellissement et perspectives futures

Avec le vieillissement de la population en général et des personnes en situation de handicap en particulier, l'importance de la santé et des soins au sein de notre Fondation sera croissante ces prochaines années. Si «la vieillesse» représente la dernière période de la vie, le vieillissement est un processus qui entraîne souvent un affaiblissement et une perte d'autonomie. Ces changements physiques et psychiques demanderont des aménagements matériels et humains tout en permettant à la personne de rester active en fonction de son rythme de vie. Les structures et les intervenant-e-s doivent s'adapter à la personne en situation de handicap vieillissante et non l'inverse.

Une nouvelle organisation, au plus proche de l'intérêt de chaque bénéficiaire, devra être mise en place. Notre service Santé et Soins mettra tout en oeuvre pour que cette transition soit la plus efficiente possible, dans le respect des principes éthiques de la Fondation Les Perce Neige.

### DC ES

Concernant nos Écoles Spécialisées, trois beaux défis attendent notre service Santé et Soins en 2022.

Sur demande des autorités cantonales, nous allons proposer au personnel enseignant et aux élèves une formation théorique et pratique aux «gestes de premiers secours à l'école» et planifier des cours réguliers pour maintenir ces compétences.

En collaboration avec les multiples partenaires du DC ES et le réseau pédiatrique romand, nous allons également renforcer le soutien et l'accompagnement des différentes équipes enseignantes et éducatives.

Des démarches sont actuellement en cours avec la santé scolaire neuchâteloise pour rejoindre en 2022 la dynamique cantonale en matière de médecine scolaire.

Une année qui sera bien chargée, mais une année de transition avec ces 3 beaux défis à relever.

Christophe Galzin



## Conseil de Fondation au 31.12.2021

Président:	M.	C. Blandenier	Membre indépendant
Vice-Présidente:	Mme	C. Skupien	INSIEME-NE / Représentante Conseil de Parents DC FEJ
Secrétaire:	Mme	F. Gaschen	Représentante Conseil de Parents DC FORTL
Membres:	Mme	M.-C. Zimmerli	Membre indépendante / Représentante Conseil de Parents DC Aînés
	Mme	R. Mileti Brocard	INSIEME-NE
	M.	P. Haeberli	Membre indépendant
	M.	J.-C. Guyot	Membre indépendant
	M.	P. Palomo	Membre indépendant
	Mme	A. Clerc	Membre indépendante
	M.	J.-M. Röthlisberger	INSIEME-NE
	M.	J.-Y. Frutiger	Membre indépendant

### Bureau Permanent

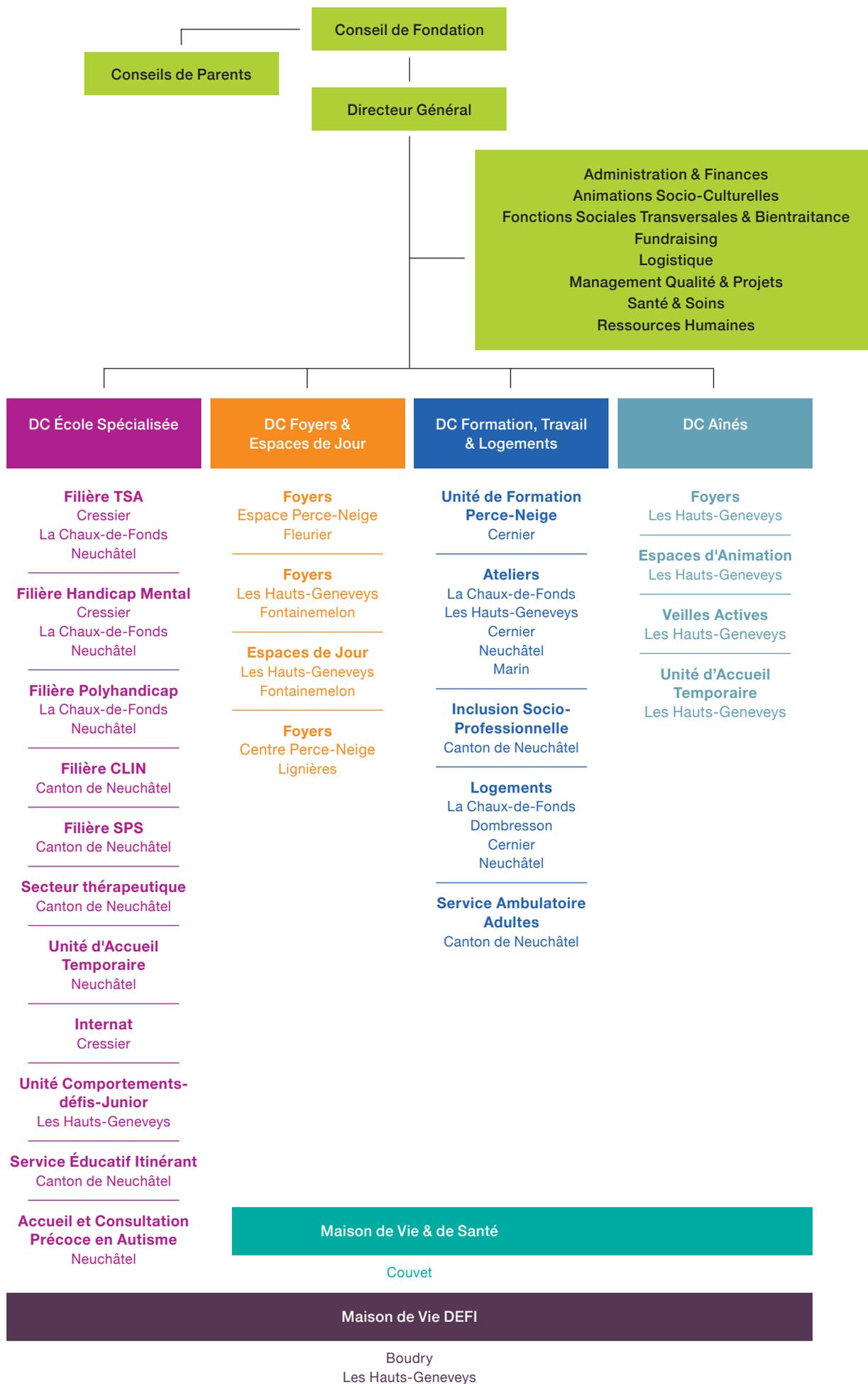
Président:	M.	C. Blandenier
Vice-Présidente:	Mme	C. Skupien
Secrétaire:	Mme	F. Gaschen

### Direction de la Fondation Les Perce-Neige avec voix consultative sur invitation:

M.	V. Martinez	Directeur Général de la Fondation
M.	D. Marthe	Directeur du DC École Spécialisée
Mme	C. Bourquin	Directrice du DC FEJ
Mme	K. Roth	Directrice du DC FORTL
Mme	A.-L. Racine	Directrice du DC Aînés
M.	S. Monnier	Directeur Administratif et Financier
Mme	F. Hug	Directrice des Ressources Humaines



# Organigramme Général au 31.12.2021





LesPerceNeige  
FONDATION

Soins, santé, thérapies



# Domaine de Compétences

## École Spécialisée (DC ES)



### Présentation des différents corps thérapeutiques dans l'École Spécialisée des Perce-Neige.

Le secteur thérapeutique répond aux besoins des élèves qui rencontrent des difficultés spécifiques à travers des séances de thérapies individuelles et/ou en groupe.

#### **Prestations thérapeutiques au sein de l'École des Perce-Neige:**

- L'ergothérapie.
- La logopédie/orthophonie.
- La psychomotricité.
- La psychothérapie.
- La physiothérapie.

Celles-ci sont reconnues et prises en charge, selon la profession, par l'Office de l'Enseignement Spécialisé, l'AI et les caisses maladies.

Le soin de la personne est au centre de la thérapie qui tend à lui donner les outils nécessaires permettant d'évoluer, de progresser dans ses apprentissages et d'être plus autonome et confortable.

L'alliance thérapeutique est également au coeur des différentes prises en charges. Elle prend en compte la relation thérapeutique privilégiée entre l'enfant/adolescent-e et leurs thérapeute-s, ainsi que la relation de confiance et de collaboration avec sa famille.

#### **Les mesures thérapeutiques s'adressent aux enfants et adolescent-e-s présentant, par exemple:**

- Des troubles neurologiques.
- Des troubles du développement sensori-moteur et psychomoteur.
- Des troubles du spectre de l'autisme.
- Des troubles du comportement.
- Des troubles cognitifs.
- Des troubles de la communication.
- Des troubles psychiques et/ou émotionnels.
- Des troubles relationnels.

### Évaluation et prise en charge

L'évaluation de l'enfant/adolescent-e dans un champ thérapeutique spécifique peut être fait à la demande des parents et/ou d'autres professionnel-le-s (internes ou externes aux Perce-Neige). S'en suivra un bilan mettant en avant les ressources et les difficultés de l'élève et la planification de la mesure thérapeutique à mettre en place pour soutenir ses besoins spécifiques.

#### **Que permet la présence des thérapeutes au sein de l'École Spécialisée?**

- La collaboration et les co-thérapies.
- La vision et le travail interdisciplinaire.
- L'observation et/ou l'intervention dans les classes et les différents lieux de vie de l'institution.
- L'établissement d'objectifs communs avec les familles, l'équipe pédago-éducative et les thérapeutes.
- La cohésion dans les moyens mis en place au service de l'enfant/adolescent-e.
- L'accès facilité aux soins (limitation des déplacements, intégration à l'horaire scolaire).
- Le travail sur l'intégration des apprentissages dans la vie quotidienne (généralisation des acquis).
- L'intervention ponctuelle auprès d'autres enfants/adolescent-e-s de l'école.
- La participation à des projets institutionnels.





### Présentation de l'ergothérapie

L'ergothérapie est une mesure thérapeutique centrée sur l'enfant/adolescent-e, qui s'effectue sous prescription médicale. Elle permet un accompagnement global de celui-ci afin d'améliorer sa participation dans les activités de la vie quotidienne. La prise en charge favorise l'autonomie de l'enfant/adolescent-e et son indépendance, en tenant compte de ses potentialités, de son environnement et en mettant en place des moyens auxiliaires si nécessaire.

La poursuite et/ou l'arrêt du traitement sont réévalués périodiquement et discutés avec les différent-e-s intervenant-e-s dont la ou le médecin et la famille.

#### Évaluation

Les capacités d'agir de l'enfant/adolescent-e sont évaluées par différents moyens:

- Observation (en classe, en thérapie ou au domicile).
- Bilans et évaluations standardisés.
- Entretiens avec les parents et les personnes intervenant auprès de l'enfant/adolescent-e. En cours de traitement, les réévaluations permettent d'objectiver les progrès réalisés par l'enfant/adolescent-e, de les valoriser, et d'adapter le suivi afin d'être toujours au plus près de ses besoins.

### Présentation de la logopédie-orthophonie

La logopédie et l'orthophonie correspondent à une même profession. La logopédie est une profession paramédicale, qui a pour but d'évaluer et de traiter les troubles du langage oral et écrit et de la communication. Son champs d'action s'étend également aux troubles de la déglutition, de la voix et de la motricité bucco-linguo-faciale.

#### Nos champs d'intervention

La logopédie s'adresse à des enfants et adolescent-e-s qui présentent une ou plusieurs difficultés dans les domaines suivants:

- L'oralité - l'alimentation: troubles de la motricité et/ou de la sensibilité de la sphère orale qui empêchent une bonne mastication/déglutition et des difficultés à bouger correctement les organes phonateurs (lèvres, langue, voile du palais,...).
- Les compétences socles de la communication: troubles dans l'attention conjointe, le pointage, le regard, l'imitation, le jeu, etc...



- Le langage oral:
  - Compréhension (vocabulaire, syntaxe, morphosyntaxe, longueur des énoncés).
  - Expression (aspects formels: voix, phonétique-articulation, phonologie-parole, syntaxe, morphosyntaxe), du rythme (bégaiement), vocabulaire, évocation, production d'énoncés.
- Pragmatique - fonctions du langage: les différentes utilisations du langage en fonction des contextes, les différents types d'énoncés, discours, contenus (par exemple, demander, faire des commentaires, raconter).
- Le langage écrit:
  - Lecture: pré-requis (orientation spatiale, perception visuelle, conscience phonologique, pour exemples), mécanismes (code alphabétique, liens entre lettres et sons, fusion syllabique, déchiffrement, pour exemples).
  - Transcription: orthographe, grammaire, production de textes.
- La communication: tout le temps en filigrane, et particulièrement lorsque l'enfant/adolescent-e est non-verbal ou lorsque son langage n'est pas compréhensible.

### Présentation de la psychomotricité

Le Centre de psychomotricité du canton de Neuchâtel (CEPM) est relié à l'École Spécialisée des Perce-Neige par un mandat de prestations.

La thérapie psychomotrice intervient lorsque le développement psychomoteur se construit difficilement ou que l'équilibre psycho-corporel est entravé.

#### Nos principaux champs d'intervention

Au niveau corporel:

- Difficulté à maîtriser ses mouvements, maladresses.
- Équilibre instable, troubles tonico-posturaux.
- Difficultés de motricité fine: manipulation de petits objets, dessin, écriture.
- Difficultés spatio-temporelles.
- Schéma corporel non intégré / Conscience corporelle altérée.
- Hypersensibilité sensorielle (aux bruits, à la lumière, au toucher,...).
- Difficultés à intégrer les modalités sensorielles.

Au niveau relationnel et émotionnel:

- Difficultés à s'adapter au cadre, à ajuster son comportement au contexte, à respecter les limites.
- Manque de concentration, difficultés du maintien de l'attention et de l'attention conjointe.
- Manque de confiance en soi.
- Difficultés à gérer les émotions: agressivité, agitation, impulsivité, inhibition, forte timidité.
- Difficultés à intégrer une image positive de soi – travail autour des changements émotionnels et corporels à l'adolescence.

### Présentation de la psychothérapie

Le Centre Neuchâtelois de Psychiatrie Enfance et Adolescence (CNPea) est relié à l'École Spécialisée des Perce-Neige par un mandat de prestations.

L'objectif d'une évaluation psychologique est de définir les besoins de la jeune personne et de sa famille afin de soulager une souffrance psychique.

#### Pour qui

Pour les enfants et les adolescent·e·s âgé·e·s entre 4-18 ans et qui sont accueilli·e·s dans l'École Spécialisée des Perce-Neige. Ces élèves peuvent présenter des difficultés de nature différente, se manifestant dans le contexte scolaire et/ou familial, ceci en lien avec:

- L'adaptation au cadre et le respect des limites.
- La gestion des émotions.
- Les relations interpersonnelles ou avec les pairs et/ou les adultes.
- Le travail familial.
- Des événements de vie (décès, séparation ou divorce des parents, transition à l'âge adulte,...).



- L'intégration d'une image positive de soi en lien avec l'acceptation du handicap.
- Des troubles psychiques.

### Comment

Nous recevons les enfants et les adolescent-e-s avec leurs parents à la demande des parents eux-mêmes ou/et des professionnel-le-s (externes ou internes aux Perce-Neige).

1. Évaluation: quelques entretiens sont effectués avec l'enfant/adolescent-e et la famille afin de comprendre la raison de la demande de psychothérapie et mettre en évidence les besoins et les ressources de chacune et de chacun.
2. Restitution avec propositions: séance avec l'enfant/adolescent-e et ses parents afin de restituer les conclusions de l'évaluation. Lorsqu'une thérapie est indiquée, l'ensemble des objectifs et les modalités du suivi sont discutés. Selon les besoins et la spécificité de chaque situation, plusieurs propositions peuvent faire partie intégrante du même projet thérapeutique:
  - Suivi thérapeutique individuel avec l'enfant/adolescent-e.
  - Suivi parental afin d'aider les parents à soutenir leur enfant/adolescent-e dans ses besoins et difficultés.
  - Évaluation pédopsychiatrique afin d'évaluer le besoin d'une médication.
  - Évaluation cognitive et affective afin de mettre en valeur les ressources et les besoins de l'enfant/adolescent-e.
3. Évaluation de l'évolution de l'enfant/adolescent-e de manière régulière et adaptation du projet thérapeutique.

### Présentation de la physiothérapie

La physiothérapie a pour but:

- D'améliorer, favoriser et maintenir la qualité de vie et l'autonomie de l'enfant/adolescent-e.
- De stimuler son développement sensori-moteur.
- De traiter les problèmes locomoteurs, respiratoires, neurologiques, etc.
- De mettre en place, suivre et adapter les moyens auxiliaires.
- D'enseigner à l'enfant/adolescent-e et à son entourage les gestes, exercices et postures adéquats.
- D'assurer une action préventive.

### Pour qui, pour quoi: nos principaux champs d'intervention

- Sous prescription médicale la physiothérapie s'adresse à tout enfant/adolescent-e qui nécessite des soins.
- La physiothérapie pédiatrique est une prise en charge thérapeutique adaptée à l'âge et au niveau de développement des enfants/adolescent-e-s.
- Elle s'adresse aux enfants/adolescent-e-s présentant des troubles du développement, une situation de handicap ou des problèmes secondaires à une maladie ou un accident.



### Comment

- Exercices en salle de physiothérapie: mobilisation active ou passive, équilibre, coordination, massages, école de marche, endurance (vélo elliptique), habileté motrice, passage d'obstacles, thérapie respiratoire (drainage pulmonaire).
- Exercices en bassin thérapeutique: accoutumance à l'eau, déplacements en situation d'apesanteur, mobilisation, exercices respiratoires.

### Statistiques actuelles

Orthophonie:	146
Ergothérapie:	74
Physiothérapie:	23
Psychomotricité:	69
Psychothérapie:	24
Nombre de thérapies octroyées par semaine:	336

# Domaine de Compétences

## Formation, Travail et Logements (DC FORTL)



### Besoin d'assistance et de soins dans les foyers urbains: allons-nous vers un changement de paradigme?

Avec le vieillissement des résident-e-s des foyers urbains, un accompagnement croissant en matière d'assistance et de soins se fait sentir. Une augmentation des besoins spécifiques pose quelques défis organisationnels au sein de ces structures.

Au niveau du quotidien, bon nombre de résident-e-s ne peuvent plus effectuer certains actes de la vie courante, et ont besoin d'être soutenu-e-s par le personnel social. Enfiler des chaussettes et des chaussures, de même que prendre une douche sans aide, peut devenir difficile. En parallèle, la vie communautaire se transforme également avec l'âge des résident-e-s: les activités en dehors du foyer diminuent progressivement, au profit d'une vie de plus en plus sédentaire.

Au niveau médical, l'apparition de nouveaux symptômes, voire de pathologies, entraîne des rendez-vous médicaux supplémentaires auprès de spécialistes. Si certains symptômes étaient déjà présents, du fait du handicap, il n'en demeure pas moins que ces derniers sont exacerbés par les années. De plus, et de façon tout à fait «classique», le vieillissement chez certain-e-s bénéficiaire-s a des conséquences sur leurs capacités, et entraîne par exemple une baisse de la vue, de l'audition, de la mobilité, de la compréhension, ainsi que des troubles de la mémoire. Force est de constater que les bénéficiaires sont désormais davantage fatigué-e-s.

Ce besoin croissant en matière d'assistance et d'accompagnement demande une réflexion quant à l'organisation et au fonctionnement des foyers urbains concernés par la problématique liée à l'âge. Des rendez-vous auprès de spécialistes sont souvent imposés et le personnel social doit adapter son horaire en conséquence. Rappelons ici qu'un foyer urbain est fermé entre 9h30 et 17h00, partant du principe que les résident-e-s poursuivent une occupation de jour au sein des ateliers à vocation socialisante. Dans la mesure du possible, ce sont les parents qui accompagnent leurs enfants chez le-la spécialiste. Hélas, à ce jour, souvent les parents sont décédés, ou trop âgés pour continuer d'assumer ce rôle.

Dans certaines situations, l'augmentation en besoin de soins demande l'intervention d'un-e prestataire du domaine des soins à domicile. Au début, certain-e-s prestataires ont confondu l'activité d'un-e éducateur-riche social-e avec celle d'un-e auxiliaire de santé ou d'un-e assistant-e en soins et santé communautaire. En effet, même si les foyers urbains font partie d'une institution sociale, les actes infirmiers ou de soins de base sont également de mise dans ces structures. Une collaboration interdisciplinaire avec des acteur-riche-s régionaux-ales a pu s'installer, du fait que les foyers urbains ne font pas partie d'une structure sécurisée, en mesure de répondre – au travers d'un service d'infirmerie - à ces besoins spécifiques, et nous en sommes reconnaissants.

Nous constatons également une augmentation des hospitalisations qui demandent la présence accrue des collaborateur-riche-s sociaux-les au chevet du-de la patient-e et dans le suivi de sa réhabilitation. Nous constatons que, malheureusement, les séjours de réhabilitation sont de plus en plus difficiles à obtenir, ce qui a pour conséquence que cette – nouvelle – tâche est assumée par les éducateur-riche-s du foyer. Le retour de l'hôpital devient compliqué, car les foyers urbains ne sont pas équipés, les équipes pas formées et les horaires pas adaptés.

Avec l'arrivée d'un Sous-Directeur «Santé et Soins», nous avons pour la première fois sciemment pris conscience que les foyers urbains, voire les structures de travail, ont un véritable besoin en matière de conseil et de guidance. La toute jeune collaboration qui s'est mise en place est enrichissante et nous facilite grandement les contacts avec les professionnel-le-s du domaine. Nous nous sentons épaulé-e-s dans tous les actes «santé et soins», que cela concerne les semainiers ou les suivis médicaux complexes. La communication est grandement facilitée et nous avons pour la première fois l'impression d'être entendu-e-s auprès des spécialistes médicaux-ales.

En conclusion, nous devons nous interroger quant au fonctionnement organisationnel d'un foyer urbain avec une population vieillissante. La séparation entre Domaines de Compétences, comme elle est posée actuellement, mérite un éclairage plus large. Force est de constater que bon nombre de nos résident-e-s des foyers urbains



approchent de l'âge officiel de la retraite, mais souhaitent continuer à rester dans leur domicile. Une occupation en journée adaptée à leur fatigabilité, tout en respectant leur voeu de continuer à fréquenter les ateliers – et leurs pairs – devient incontournable. Le modèle du foyer urbain traditionnel s'adresse à une population autonome et apte à vivre sans accompagnement en journée. Avec la croissance des besoins en matière d'assistance et de soins, le modèle devra se trouver d'autres facettes.

Kathrin Roth  
Directrice DC FORTL



# Domaine de Compétences

## Foyers et Espaces de Jour (FEJ)



Les bénéficiaires de prestations que nous accueillons dans le Domaine de Compétences Foyers et Espaces de Jour ont plus facilement tendance à développer des maladies et dans bien des cas, le vieillissement entraîne une péjoration de leur santé.

Avec l'augmentation des problèmes de santé, la tâche des équipes éducatives se complexifie et les soins apportés aux bénéficiaires demandent un savoir-faire spécifique pour lequel le personnel éducatif n'est pas formé.

La Fondation Les Perce-Neige n'est pas une structure médicalisée. En cas d'hospitalisation, nos bénéficiaires de prestations sont pris en charge par un personnel soignant expérimenté et lors du retour en institution, si le-la bénéficiaire n'est pas encore totalement remis-e, les équipes éducatives se voient confrontées au problème des soins. Nous avons parfois dû accueillir des bénéficiaires qui avaient besoin d'hydratation intraveineuse en perfusion, de sonde nasogastrique. Ces actes ne sont pas du ressort du personnel éducatif.

Des placements temporaires à la Maison de Vie et de Santé, structure dans laquelle travaillent conjointement une équipe éducative des Perce-Neige et une équipe infirmière du RHNe, sont rarement possibles par manque de places.

Pour pouvoir accueillir les bénéficiaires qui ont besoin de soins médicaux importants, y compris lors de sortie d'hôpital, il nous fallait une augmentation des compétences médicales au sein des équipes et une augmentation de la présence du personnel infirmier.

### Création d'un foyer avec soins renforcés

À l'Espace Perce-Neige Fleurier (EPNF), nous avons décidé d'augmenter le personnel ASSC (Assistant-e en Soins et Santé Communautaire) sur un foyer et d'y regrouper, selon les indications des médecins, les bénéficiaires de prestations qui ont un besoin de soins médicaux importants.

L'équipe éducative a été composée d'une majorité d'ASSC travaillant en collaboration avec des ASE (Assistant-e Socio-Éducatif-ve), et des éducatrices et éducateurs niveau ES ou HES.

Les ASSC peuvent réaliser des tâches pour lesquelles les éducatrices et éducateurs sont limités dans leurs compétences, par exemple:

- Respiration (aspiration buccal et sécrétion).
- Alimentation (par sonde nasogastrique, utilisation Nutri-pompe).
- Élimination (pose de sonde vésicale, lavage vessie).
- Traitement et actes médicotéchniques (injection de médicaments).

Le personnel infirmier travaille en amont avec l'équipe éducative pour montrer au personnel social les soins à faire et établir des protocoles. Ils-Elles peuvent déléguer certains soins au personnel éducatif mais le font principalement aux ASSC. L'équipe infirmière passe régulièrement dans les foyers et, si nécessaire, dispense elle-même certains actes médicaux.

Les collaboratrices et collaborateurs peuvent parfaire leurs connaissances en suivant diverses formations en lien avec la santé ou la prise en soin en général comme l'accompagnement alimentaire, le snoezelen ou l'évaluation de la douleur.

Prendre soin de la personne avec handicap, c'est chercher à soulager au mieux les symptômes difficiles à supporter comme les douleurs, les difficultés respiratoires, les nausées, les angoisses ou la confusion, mais c'est aussi assurer un confort dans les domaines psychique, relationnel et spirituel du-de la bénéficiaire.

Pour assurer cet accompagnement global il est important, même si la santé de la personne est fragile, d'organiser des activités qui vont favoriser les interactions sociales et mettre l'accent sur les occupations préférées de la personne. Ses priorités doivent être placées au centre des soins. La confection de repas alléchants et gouteux représente une partie importante des soins à apporter à la personne avec handicap, tout comme un climat social joyeux et serein favorise le bien-être.

Le travail interdisciplinaire devient une nécessité évidente. Nous sommes amenés à nous questionner sur la manière de coordonner les différent-e-s spécialistes dans le but de proposer des prestations les plus adaptées aux problèmes spécifiques de chaque personne.





Sont impliqués les infirmières, les médecins, les physiothérapeutes, les intervenant-e-s en snoezelen, l'équipe de cuisine, l'aumônerie et les équipes éducatives qui vont proposer et organiser des activités qui vont faire du bien à la personne (balades, rencontres, musique, snoezelen, etc.). La réflexion doit rester orientée sur la meilleure façon d'améliorer l'accompagnement et la santé des bénéficiaires de prestations.

### Collaboration avec les médecins

L'interdisciplinarité représentant un enjeu important pour offrir un accompagnement global cohérent pour les personnes que nous accueillons, la collaboration entre les professionnel-le-s du domaine médical et les professionnel-le-s du domaine socio-éducatif est une thématique importante sur laquelle nous travaillons depuis longtemps à l'interne de la Fondation.

Les foyers sont les lieux de vie des bénéficiaires. Les éducatrices et éducateurs vivent et soutiennent les personnes au quotidien. Elles-ils les connaissent et comprennent ce que les bénéficiaires ressentent. Des comportements, des mimiques, des signes qui semblent anodins sont reconnus par le personnel éducatif qui décèle l'humeur de la personne, si elle est bien ou pas, si elle est angoissée, si elle est heureuse, si elle souffre... Même si la personne ne parle pas et que la communication passe par les gestes et les expressions faciales, tout ce que peut vivre le-la bénéficiaire est pris en considération avec bienveillance.

Lors des consultations médicales, le médecin doit prendre en compte la personne en situation de handicap et sa situation de vie actuelle. Le personnel éducatif qui possède la connaissance du-de la bénéficiaire est souvent son porte-parole et est essentiel pour aider à la transmission des informations et sensibiliser le médecin à la réalité du terrain.

Le personnel soignant institutionnel peut jouer le rôle d'interface entre la collaboratrice et le collaborateur socio-éducatif et le médecin. Il soutient le personnel socio-éducatif en échangeant avec le médecin sur la réalité quotidienne des bénéficiaires de prestations et son adéquation avec les prescriptions médicales. Si nécessaire, il peut également expliquer au personnel éducatif les prescriptions médicales et les observations à suivre.

### Conclusions

La prise en soins n'est pas l'affaire d'un-e seul-e professionnel-le mais bien de la collaboration de l'ensemble des intervenant-e-s travaillant le même objectif. Un véritable dialogue respectant les points de vue et les expériences de chaque personne est essentiel pour répondre au mieux aux besoins particuliers des bénéficiaires de prestations

Catherine Bourquin  
Directrice DC FEJ



# Domaine de Compétences

## Aînés



Les professionnel-le-s sociaux-ales du Domaine de Compétences Aînés, sont des pionnier-ère-s. Le savent-ils-elles? Ces éducateurs et éducatrices accompagnent la première génération de personnes ayant un handicap mental à atteindre un âge avancé, dépassant pour certain-e-s les 75 ans. La vieillesse, s'ajoutant au handicap, pose de nombreux défis quotidiens.

Tout d'abord, le paradigme du travail du personnel accompagnant a changé. Formé à accompagner l'autre dans le développement de compétences, dans la réalisation de projets de vie, dans le maintien des liens sociaux, le voici qui l'accompagne sur un chemin jalonné de différentes pertes et deuils. Si les compétences et l'autonomie diminuent, le besoin de soutien augmente proportionnellement. Il y a aussi parfois un certain retrait social, dû bien souvent à une plus grande fatigue mais aussi à l'avancée en âge des proches. Toutefois, la vieillesse ne se résume pas qu'à cela car les personnes ont encore des envies, des intérêts et des rêves. Le challenge de ces professionnel-le-s est donc d'accompagner la personne sur le chemin de la vieillesse, en respectant ses besoins spécifiques tout en favorisant son confort de vie et en y amenant de la joie. L'objectif du Domaine de Compétences Aînés est d'offrir un système flexible permettant de s'adapter aux besoins individuels, en termes d'activités, de soutien, de soins et de suivi de la santé.

Depuis une quinzaine d'années, les besoins en soins quotidiens et médicaux sont en constante augmentation. Lors de problèmes de santé, l'accompagnement de la personne se fait toujours en étroite collaboration avec le-la représentant-e légal-e ainsi que la famille. En 2021, nous avons accompagné un nombre significativement supérieur aux années précédentes de personnes en situation palliative. Six personnes vivant dans 4 foyers ont été, ou le sont encore, accompagnées avec un dispositif renforcé de partenariats dont l'équipe mobile de soins palliatifs et les soins à domicile. Ainsi, la vieillesse met davantage en perspective deux notions. La première qui est au coeur même du travail social, mais aussi des soins infirmiers, et qui a été théorisée par la Docteure Jean Watson en 1979: le «caring» qui pourrait se traduire par «prendre soin». Il fait référence à la relation entre aidant et aidé qui cherche à atteindre un idéal moral qui a pour but de protéger, améliorer et préserver la dignité humaine du soigné (Watson et al., 1998). La seconde notion, qui tend à prendre de plus en plus de place dans le travail auprès des aîné-e-s, est relative à la santé et aux aspects médicaux.

Le personnel accompagnant qui oeuvre au sein du Domaine de Compétences Aînés prend soin des bénéficiaires avec cette attention portée à l'autre dans sa singularité et à ses besoins spécifiques. Prendre soin de l'autre est un engagement à multiples facettes. On y reconnaît de suite les soins physiques et quotidiens mais il faut relever également les besoins psychiques et de santé. Le personnel social accompagne les bénéficiaires en veillant à respecter les rythmes et les envies de chacun-e, en leur proposant des choix d'activités divertissantes, tout en portant une attention particulière à ces petits signes qui démontrent que la vieillesse gagne du terrain et que la santé se fragilise.

Les éducatrices et les éducateurs sont soutenus par des partenaires internes à la Fondation comme le service «Santé et Soins» qui fait un travail précieux auprès des bénéficiaires et nous aide dans la collaboration avec les partenaires externes du séraill médical, notamment au travers d'un langage commun. En effet, les professionnel-le-s de la santé et du social n'ont pas la même culture professionnelle et nous devons trouver des ponts entre nos réalités afin d'accompagner au mieux les bénéficiaires. Ces derniers, ainsi que les équipes éducatives, sont parfois épaulés par des partenaires externes comme les soins à domicile, l'équipe mobile de soins palliatifs ou l'équipe du Centre Neuchâtelois de Psychiatrie. Toutes ces collaborations permettent aux bénéficiaires aînés de vivre leur vieillesse sereinement dans leur foyer.



Toute ma reconnaissance va à ces professionnel-le-s qui veillent quotidiennement au bien-être des aîné-e-s. Je les remercie chaleureusement pour cette attention qu'ils et elles leur portent depuis de nombreuses années pour la plupart. Car oui, la grande majorité des collaborateurs et collaboratrices prennent soin des bénéficiaires depuis bien des années, acceptant que leur travail change avec l'avancée en âge des bénéficiaires. Toute ma gratitude va aussi aux bénéficiaires qui par leurs sourires, leurs attentions ou leurs paroles, parfois pleines d'humour, rendent nos journées si douces et joyeuses. Une pensée particulière pour Louisa, Lili et Sylvia qui nous ont quittés cette année. Leurs souvenirs restent dans nos coeurs.

Anne-Laure Racine  
Directrice DC Aînés



## Maison de Vie DEFI (MdV DEFI)



Pour la première fois, la Maison de Vie DEFI s'inscrit dans le rapport de gestion.

DEFI = Dispositif Éducatif à Forte Intensité

Au-delà du titre de la Maison de Vie et du défi quotidien que ces accompagnements impliquent, il convient, tout d'abord, de remercier toutes les personnes qui ont participé à cette création dans l'ensemble des domaines, relevant également des politiques sociales qui ont validé les décisions stratégiques de la Fondation Les Perce-Neige. En effet, en créant cette Unité spécifique, nous nous sommes orientés vers une spécialisation de l'accompagnement des personnes avec des troubles sévères du comportement présentant **des comportements défis**<sup>1</sup>.

**Depuis le début de la Fondation Les Perce-Neige en 1967**, des personnes avec des comportements défis ont été accompagnées. Notre accompagnement a continuellement été pensé selon les besoins individuels des bénéficiaires.

**Au début des années 2000**, des personnes présentant des comportements défis sont regroupées dans des foyers distincts.

**En 2015**, plusieurs foyers spécifiques accueillent des bénéficiaires avec des troubles sévères du comportement dans des lieux dit de «microstructures» (petits foyers de 4 bénéficiaires maximum).

**En 2019**, un partenariat est établi avec des professionnel-le-s externes spécialisé-e-s dans les comportements défis. Une formation spécifique est élaborée par Annick Cudré-Mauroux, professeure HES et experte en comportements défis, selon nos besoins et conçue pour les intervenant-e-s de la Fondation.

**En 2021**, «La Maison de Vie DEFI» est créée. Aujourd'hui, cette unité multi-sites accueille **31 personnes** qui présentent des comportements défis plus ou moins intenses. Voici les étapes clés en 2021:



**1<sup>er</sup> février 2021**  
Création de la Maison de Vie DEFI

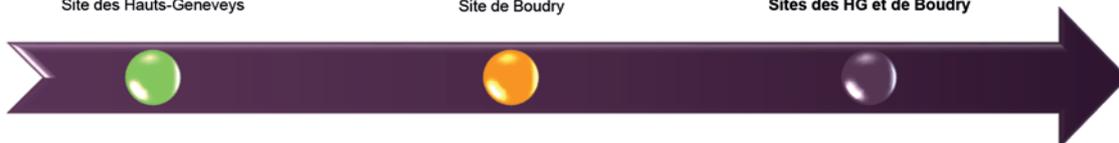
3 foyers  
9 bénéficiaires  
23 collaborateurs/trices  
Site des Hauts-Geneveys

**1<sup>er</sup> juin 2021**  
Ouverture du  
Centre Perce-Neige de Boudry

4 foyers  
17 bénéficiaires  
39 collaborateurs/trices  
Site de Boudry

**La Maison de Vie DEFI au  
31 décembre 2021 c'est :**

9 foyers  
31 bénéficiaires  
75 collaborateurs/trices  
Sites des HG et de Boudry



<sup>1</sup> Comportements Défis: «Comportements culturellement anormaux, d'une intensité, fréquence ou durée, telle que la sécurité physique de la personne ou d'autrui est probablement mise sérieusement en danger ou des comportements qui limitent probablement ou empêchent l'accès aux services ordinaires de la communauté. Emerson»

Comme présenté ici, l'accompagnement spécifique pour ces personnes a connu, ces vingt dernières années, des transformations importantes, concourantes et parfois radicales qui inscrivent aujourd'hui Les Perce-Neige sur un plan novateur tant par son expérience que par les compétences de ses professionnel-le-s. Au-delà de ces mouvements d'ampleur structurelle, les succès indiqués par le bien-être des bénéficiaires confortent définitivement l'orientation choisie.

Face à ce constat, l'accompagnement dans les microstructures proposées dépend des méthodes choisies et sont d'abord ce que leurs intervenant-e-s en font. Les professionnel-le-s du terrain détiennent là une capacité étendue de qualité et d'efficacité, dès lors qu'ils prennent ou disposent des moyens renforcés pour les mettre au service de la finalité de leurs interventions, renforçant, in fine, leurs autres formes d'action, en tant qu'assistant-e socio-éducatif-ve, éducateur-trice social-e, infirmier-ère, veilleur-euse, responsable de foyer...

L'utilisation à la fois vigilante et ouverte des apports des méthodes d'accompagnement, dans ce qu'elles peuvent apporter d'utile pour répondre aux aspirations du-de la bénéficiaire, est utilisée et partagée dans toutes les parties de l'accompagnement et notamment dans **les soins, santé et thérapies**.

L'objectif de créer un lien étroit avec les représentantes et représentants légaux est une priorité en termes de qualité de prestations et répond aux ambitions de la Fondation. À savoir que 17 bénéficiaires aujourd'hui accueillis sur le site de Boudry sont issus du CNP, comme mentionné par Monsieur Martinez au début de ce rapport. Il est également à mentionner le travail considérable des ressources telles que les fonctions sociales transversales et bienveillance, les ressources humaines, l'administration, le système qualité, la laverie, l'intendance et le transport qui jouent un rôle primordial dans le bon fonctionnement de l'unité.

La Maison de Vie aspire à conjuguer avec équilibre entre la prise en compte des intérêts des personnes accueillies, leur santé, leur sécurité et la sécurité des intervenant-e-s. Chaque personne accueillie est tout d'abord considérée comme extraordinaire. Elle peut présenter plusieurs types de comportements défis dont de la violence et avoir des actes dit hétéro-agressifs, c'est cependant toujours la personne qui prime sur le handicap. Sont pris en compte trois enjeux majeurs pour lesquels l'accompagnement est défini, dans le but d'appliquer les valeurs de la Fondation et d'inscrire la vision de la Maison de Vie tous les jours dans nos accompagnements.

**Le premier de ces enjeux** réside dans une lisibilité et une explication des besoins individuels de chacun-e, fondées sur des critères de pertinence et d'utilité, réalistes, non seulement en termes d'adéquation entre les moyens disponibles et les objectifs, mais aussi d'une évaluation des besoins et des situations des bénéficiaires s'appuyant sur leurs propres ressources et sur l'expertise des professionnel-le-s. Cette exigence est à la fois celle de l'intention hiérarchique, de la participation des bénéficiaires et de la valorisation des expertises.

Il en résulte **un deuxième enjeu majeur** de maintien, et même davantage, de renforcement des capacités et compétences collectives et individuelles des personnes accueillies et de leurs structures.

**Un troisième enjeu** réside dans la formalisation des projets institutionnels qui, bien au-delà de leur obligation légale et historique, sont une exigence tant fondamentale que méthodologique dans la clarification des finalités, des méthodes et des pratiques. La méthode du PPH (Processus de Production de Handicap) d'où découle le PII (Projet d'Intervention Individualisée) est la ligne choisie par la Fondation.

Enfin – last but not least – on a assisté à une transformation professionnelle, de fusion d'expériences, d'amélioration constante, suivant des logiques de décodage des crises en travaillant sur les antécédents, de rationalisation des moyens, mais aussi à des besoins tout à fait distincts selon les prestations de chaque Domaine de Compétences et Maison de Vie. Il en résulte des éveils particuliers et fantastiques de la nature et des aspirations des bénéficiaires. Cela met en lumière les besoins



différents en termes de collectivité et d'individualité. **Une formation spécifique** développée en collaboration entre Les Perce-Neige et une professionnelle externe va d'ailleurs être proposée en 2022 **à tous les membres** de la Maison de Vie DEFI: les collaboratrices et les collaborateurs sociaux - le secrétariat - l'infirmierie - l'intendance - les cadres, avec à la clé une augmentation de la compréhension des personnes accueillies et donc de la qualité d'accompagnement.

Grâce à toutes les personnes d'exception impliquées dans cette aventure humaine, l'année 2022 s'annonce significative et passionnante.

Stan Bornand  
Responsable MdV DEFI



## Maison de Vie et de Santé (MdV Santé)

La Maison de Vie et de Santé héberge au sein de l'ancien hôpital de Couvet, deux foyers Perce-Neige dont la spécificité est que les personnes qui y vivent requièrent une charge en soins conséquente à très conséquente.

**Le foyer Chamarel** accueille 7 personnes polyhandicapées, c'est un foyer de soins renforcés.

**Le foyer Bélaïa** accueille 10 personnes cérébrólésées, les soins et thérapies sont importants.

La présence de la polyclinique, du laboratoire ADMED ainsi que de cabinets de physiothérapie et ergothérapie, est un atout majeur qui permet aux bénéficiaires de prestations de disposer à proximité d'un environnement médical sécurisant, tout en facilitant l'accès à des actes médicaux ponctuels et à des thérapies qui occupent, elles aussi, une grande partie du temps des bénéficiaires de prestations.

Pour accompagner ces personnes, les équipes sont pluridisciplinaires, avec une majorité de personnel soignant (ASSC et ASA) tout en veillant à ce que la vie ne s'arrête pas aux soins, grâce au personnel socio-éducatif HES, ES et ASE, qui initie la mise en place des projets de vie personnalisés, des Projets d'Intervention Individualisés (PII), des activités sociales et de loisir, le tout dans un partenariat rapproché avec les familles.

Pour répondre au grand besoin en soins et en thérapies des résident-e-s, en collaboration avec le personnel de la Fondation, nous avons un contrat de prestations avec le RHNe (infirmières, ergo, physio). Ainsi, pour le foyer Bélaïa, ce sont environ **40 personnes** qui oeuvrent aux soins, à la mobilisation et au maintien des acquis, à l'évolution plus favorable des fonctions défailtantes ainsi qu'au retour progressif à une vie sociale plus active et attractive.

Pour le foyer Chamarel, **une quinzaine de personnes** au total prennent soin des bénéficiaires de prestations et les accompagnent au quotidien. Les résident-e-s ont besoin d'aide pour tous les actes de la vie quotidienne. En plus de l'équipe Perce-Neige, une infirmière est présente à temps plein tous les jours sauf le weekend.

Sans oublier l'arrivée en fin d'année de Léo, un Léonberg éduqué pour la thérapie par une ergothérapeute, qui en plus de faire le job, fait aussi le bonheur des résident-e-s.

Enfin, l'équipe de l'intendance, composée de **10 personnes** motivées et dévouées, s'active 7/7 afin de nous permettre de travailler dans les meilleures conditions et je les en remercie chaleureusement.

Tout comme le personnel éducatif dispose de l'outil «Projet de Vie», à la MdV Santé, l'ensemble du personnel éducatif et soignant utilise le «SIC» (Système d'Information Clinique). Cet outil a l'avantage d'être partagé avec le réseau hospitalier, ce qui facilite grandement la communication lors des nombreuses visites médicales régulières tant qu'imprévisibles dans les hôpitaux. Les accompagnements se font souvent à 1 infirmière + 1 éducatrice et peuvent être très chronophages selon les périodes. Le SIC permet le meilleur suivi médical possible.

Heureusement, en dehors de toute cette activité autour des soins, il y a du temps pour la vie.

L'année 2021 a été l'année du retour progressif à une vie plus ordinaire, mais néanmoins tellement plus attrayante.

La mise en place de la vaccination et le respect des règles établies pour la protection de toutes et tous a permis aux résident-e-s de retrouver des activités courantes comme aller chez le coiffeur ou la coiffeuse, aller à la piscine, au restaurant,... De même, les visites des familles et en famille ont fait renaître les sourires sur les visages. Un camp a pu être organisé à Colombier où 2 éducatrices et 2 bénéficiaires de prestations ont pu profiter des joies du camping, avant qu'un arbre ne tombe sur le bungalow! Heureusement, plus de peur que de mal!

La musicothérapie a remis de l'ambiance au sein des foyers, l'aumônière la sagesse de la spiritualité et l'ensemble du personnel l'énergie nécessaire à cette nouvelle effervescence.



En mai, la MdV Santé a signé un partenariat avec le Home Dubied pour la livraison des repas.

Désormais, nous sommes livrés 2 fois par jour par le Home. Les bénéficiaires de prestations apprécient d'autant plus ce changement que le personnel de cuisine du Home concocte des desserts tous les jours.

Le Home Dubied fait aussi table d'hôtes et c'est très appréciable pour les résident·e·s et les accompagnant·e·s d'être accueilli·e·s avec toutes les commodités, ce qui est essentiel pour eux.

D'autres rapprochements avec le Home seront possibles dès que les conditions sanitaires seront entièrement levées et nous nous réjouissons de ce rapprochement. En effet, il y aura la possibilité de participer à des activités ou des animations et nous avons à coeur de développer notre collaboration en leur offrant nous aussi la possibilité de participer à des animations que nous organiserons, comme des thés dansants, par exemple.

En 2021, nous avons aussi reçu du SCAV (Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaires) l'autorisation de rouvrir notre cafétéria.

Cette ouverture, non seulement répond à un besoin des personnes qui fréquentent la polyclinique, mais apporte aussi plus de vie. Le midi quelques bénéficiaires descendent y manger et il est possible d'y consommer des boissons et des snacks, et sur commande le matin même, il y a la possibilité de commander un repas du Home Dubied, à consommer à la cafétéria. Les familles en visite peuvent ainsi «réservé» une table et partager un moment plus convivial avec les résident·e·s, un peu comme au restaurant. C'est d'autant plus important que certain·e·s bénéficiaires n'ont pas accès à des restaurants pour cause d'alimentation mixée et supervisée par une infirmière.

La cafétéria et la terrasse attenante nous ont permis durant l'été d'organiser un repas argentin grâce à Auréliano (MSP musicien). Ce repas a réuni les deux foyers et toutes les personnes de la MdV Santé qui le souhaitaient.

Ce genre d'événements, qui rassemblent et permettent à toutes et à tous de mieux se connaître en passant un moment agréable, seront privilégiés en 2022 si les conditions le permettent.

Enfin, toujours dans le but de créer un lieu de vie agréable pour les bénéficiaires et pour toutes et tous, nous avons eu la chance que des ouvrier·ère·s de l'atelier «Arts visuels» viennent égayer 2 piliers en béton de peintures lumineuses. Le hall d'entrée de la MdV Santé s'est aussi habillé de peintures et dessins réalisés par les mêmes ouvrier·ère·s de cet atelier, donnant lieu à un vernissage pour les remercier.

Nous avons aussi installé une vitrine dans le hall où des produits Perce-Neige sont exposés et à vendre. Ils ont eu un grand succès à Noël.

Je conclurai cette rétrospective 2021 en émettant le voeu que 2022 permette à chacun et chacune de retrouver et d'apprécier cette liberté d'aller et venir librement qui nous a tant manquée, ainsi que de pouvoir à nouveau nous réunir et partager, vivre en somme.

Patricia Putzu  
Responsable MdV Santé







LesPerceNeige  
FONDATION

Rapport de performance



29

*Le présent Rapport de performance est établi conformément aux dispositions de la norme de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 21. Ce rapport a pour objectif de renseigner le lecteur des états financiers sur les activités de la Fondation Les Perce-Neige. Les indications présentées dans ce rapport n'ont pas fait l'objet des contrôles de l'organe de révision.*

# Rapport de performance pour l'exercice clos au 31 décembre 2021

## Mission

La Fondation Les Perce-Neige, fondation privée selon les articles 80 et suivants du Code Civil Suisse, est régie par des statuts dont la dernière version date du 18 septembre 2019. Son siège est à Val-de-Ruz. Elle a pour but la création et l'exploitation d'institutions ou de prestations destinées notamment:

- au dépistage
- à l'accueil
- à l'observation
- à l'éducation
- à l'instruction
- au traitement thérapeutique
- à l'orientation professionnelle
- à la formation professionnelle
- à l'occupation
- à l'hébergement
- à l'inclusion
- aux soins

Pour les enfants, adolescents et adultes

- ayant une déficience intellectuelle <sup>1</sup>
- présentant un polyhandicap <sup>2</sup>
- présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) <sup>3</sup>

Elle peut, en outre, s'intéresser à d'autres activités relatives aux problématiques des personnes citées ci-dessus.

## Organisation

L'organe suprême est le Conseil de Fondation qui exerce la haute direction et la surveillance des Perce-Neige. Il décide notamment des grandes orientations en lien avec la mission de la Fondation. Il valide le budget annuel et entérine les comptes.

Le Conseil de Fondation nomme un-e directeur-trice général-e, chargé-e d'exécuter les décisions du Conseil de Fondation et de veiller à la bonne marche de la Fondation Les Perce-Neige, dont il-elle suit la gestion courante et la représente auprès des autorités. Le-la directeur-trice général-e oeuvre au maintien des Domaines de Compétences, des Maisons de Vie et des Services dans la vision souhaitée par le Conseil de Fondation. Il-elle s'entoure d'une équipe de direction.

<sup>1</sup> Handicap mental (déficience intellectuelle)

Arrêt du développement mental ou développement mental incomplet, caractérisé par une insuffisance des facultés et du niveau global d'intelligence, notamment des fonctions cognitives, du langage, de la motricité et des performances sociales de l'environnement.

La notion de Handicap Mental est souvent suivie des termes «sévère», «moyen» ou «léger» pour le spécifier.

<sup>2</sup> Polyhandicap

Handicap grave à expressions multiples associant toujours une déficience motrice et une déficience intellectuelle sévère ou profonde, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation.

<sup>3</sup> Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)

Le TSA est un trouble neurodéveloppemental d'origine probablement génétique. Il touche la personne avant sa naissance. Il est permanent. Il varie en intensité et les manifestations perceptibles varient elles aussi selon le degré d'intensité de la structure autistique. Il touche l'ensemble de la personne dans son développement de la perception, de la communication, de ses émotions, et donc de ses interactions et de ses comportements. Il peut ou non être accompagné d'un retard mental.

Il existe plusieurs autres affections similaires à l'autisme que l'on regroupe avec l'autisme sous le nom de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA). Parmi ces affections, citons le syndrome d'Asperger et le Trouble Envahissant du Développement non spécifié (TED-NS).



## Contexte

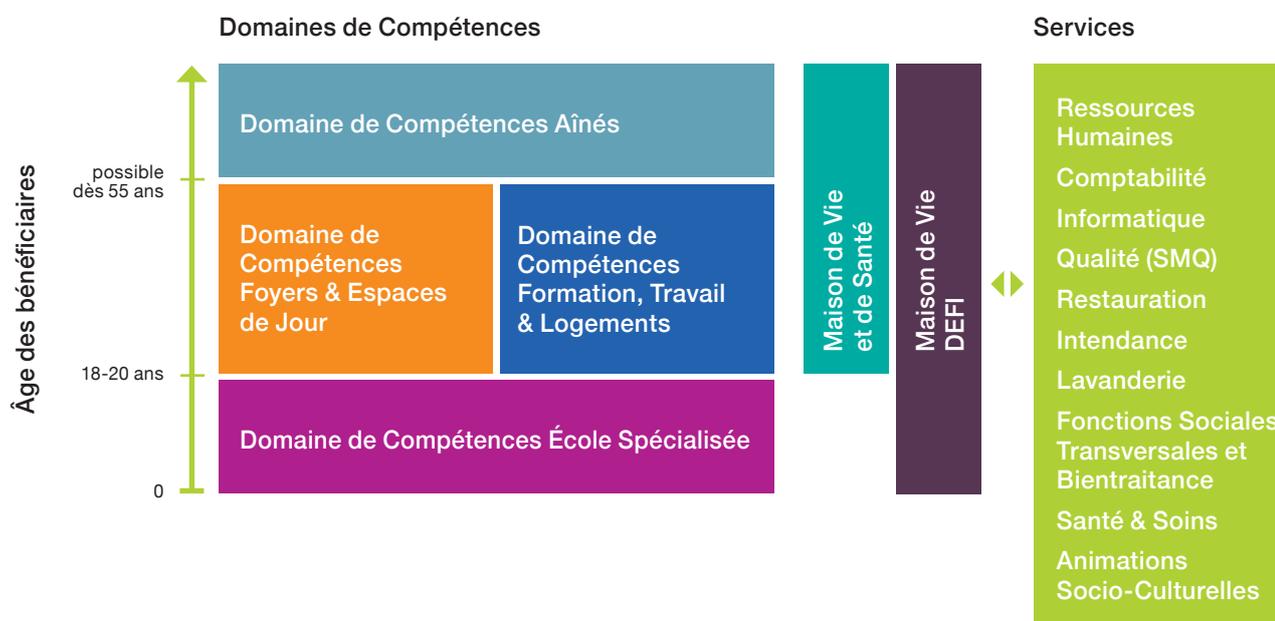
La Fondation Les Perce-Neige est rattachée à deux départements du canton de Neuchâtel.

Pour les secteurs d'activités Adulte et Senior: le département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS), à travers le Service d'Accompagnement et d'Hébergement de l'adulte (SAHA).

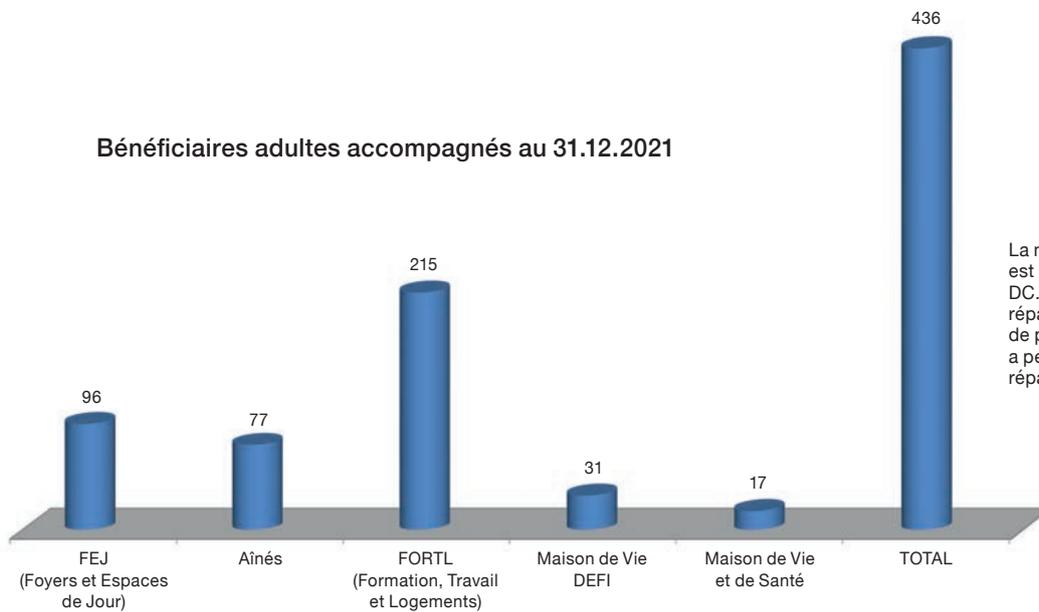
Pour le secteur d'activités Enfance & Adolescence: le département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS), par l'Office de l'Enseignement Spécialisé (OES).

## Les organes dirigeants

<b>Vincent Martinez</b>	Directeur Général de la Fondation
<b>Stéphane Monnier</b>	Directeur Administratif et Financier
<b>Florence Hug</b>	Directrice des Ressources Humaines
<b>Catherine Bourquin</b>	Directrice Domaine de Compétences Foyers & Espaces de Jour
<b>Anne-Laure Racine</b>	Directrice Domaine de Compétences Aînés
<b>Daniel Marthe</b>	Directeur Domaine de Compétences École Spécialisée
<b>Kathrin Roth</b>	Directrice Domaine de Compétences Formation, Travail & Logements



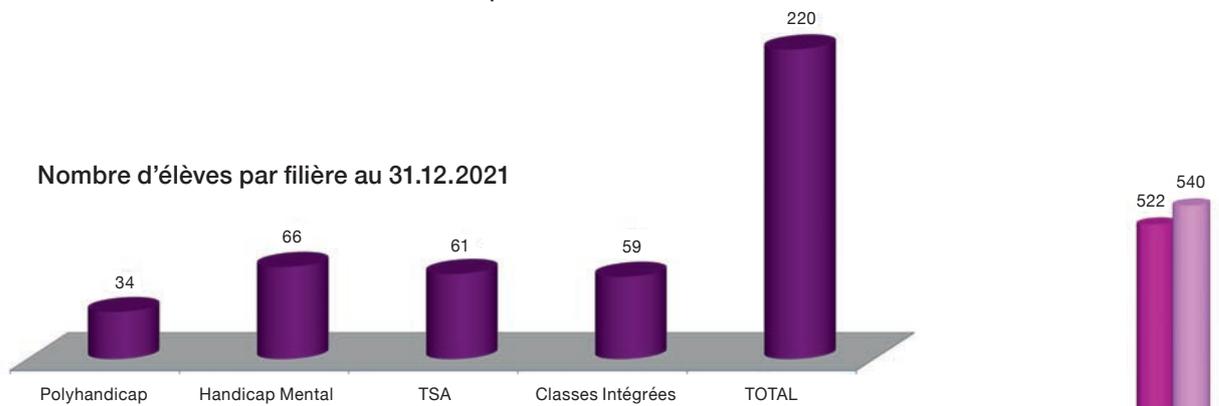
## Bénéficiaires adultes accompagnés au 31.12.2021



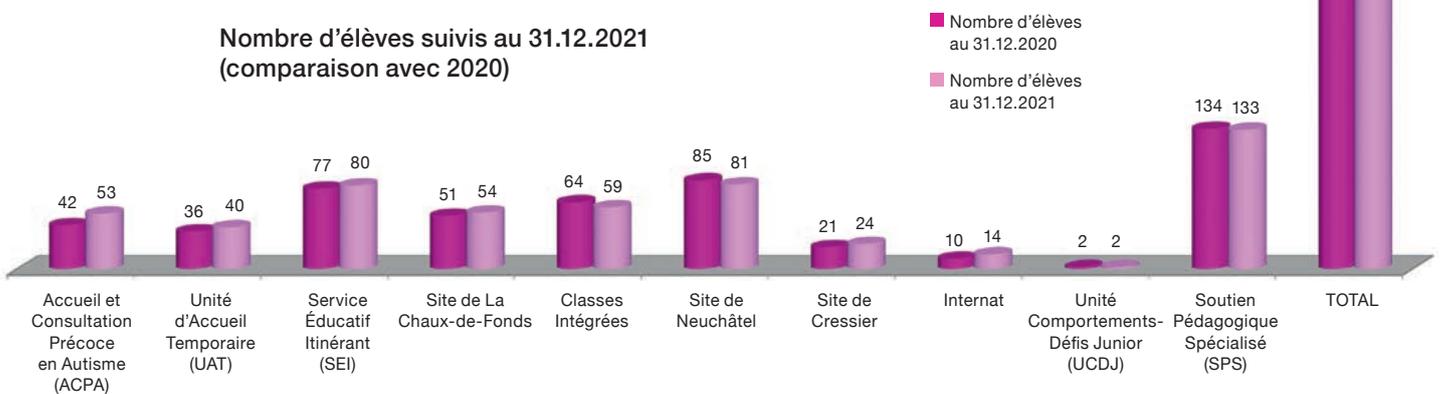
La modification des chiffres est due à la restructuration des DC. Ceci a amené une nouvelle répartition des bénéficiaires de prestations dans les DC et a permis d'éviter les doubles répartitions.

### Domaines de Compétences

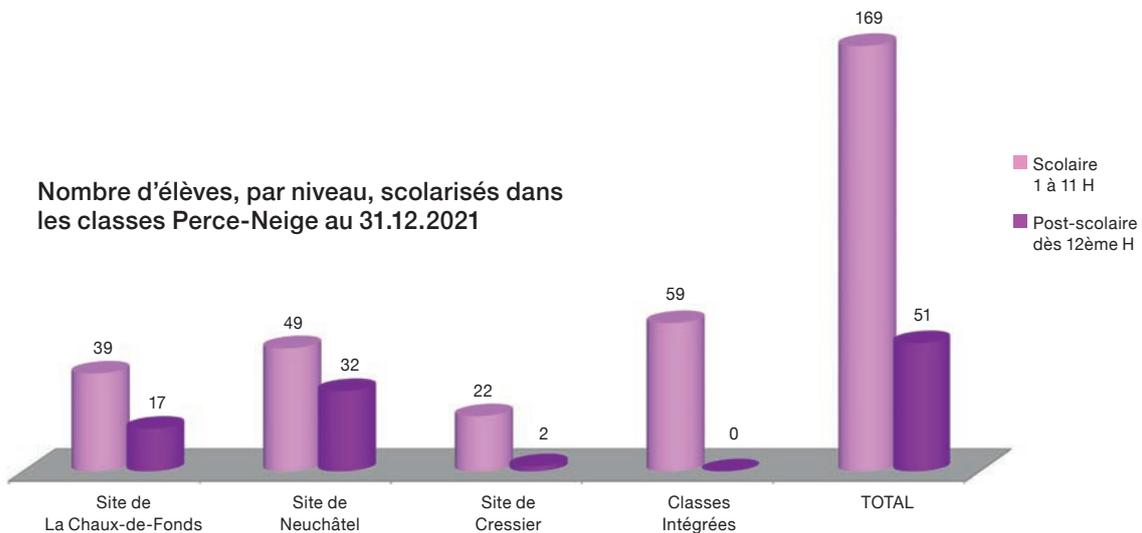
## Nombre d'élèves par filière au 31.12.2021



## Nombre d'élèves suivis au 31.12.2021 (comparaison avec 2020)

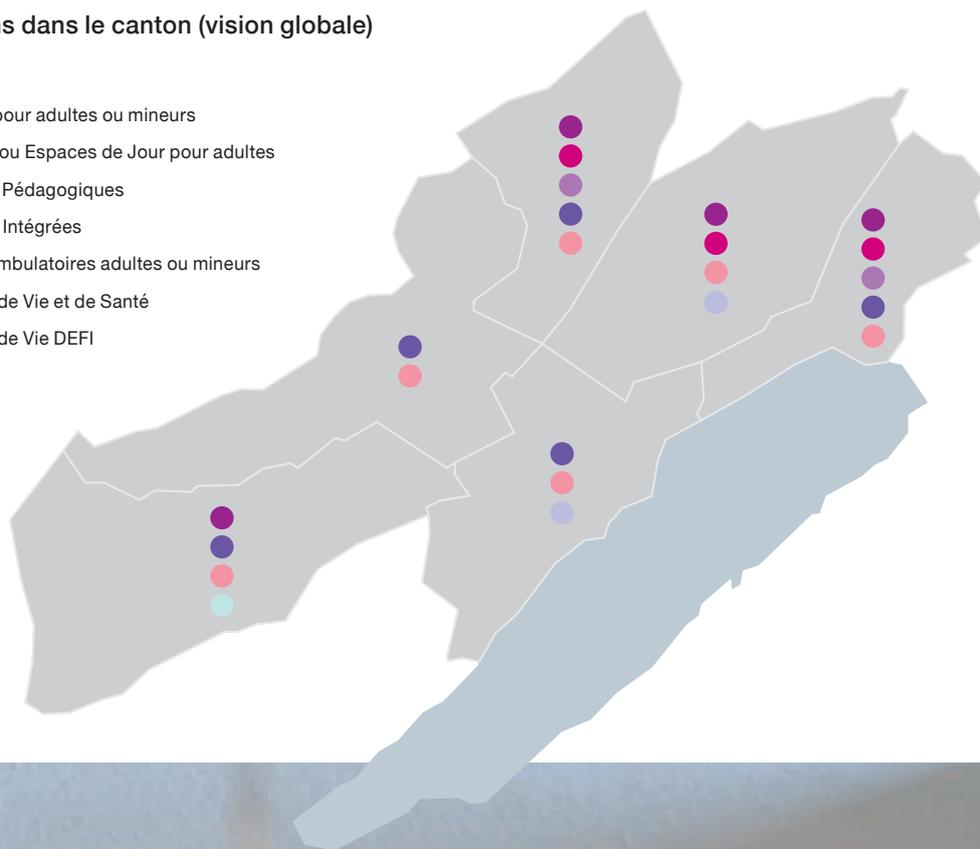


## Nombre d'élèves, par niveau, scolarisés dans les classes Perce-Neige au 31.12.2021



## Prestations dans le canton (vision globale)

- Foyers pour adultes ou mineurs
- Ateliers ou Espaces de Jour pour adultes
- Centres Pédagogiques
- Classes Intégrées
- Suivis ambulatoires adultes ou mineurs
- Maison de Vie et de Santé
- Maison de Vie DEFI



**Effectif au 31.12.2021: Équivalent Plein Temps (EPT) et personnes**  
**Répartition du personnel par sexe et par statut**

	Femmes		Hommes		Total	
	EPT	Personnes	EPT	Personnes	EPT	Personnes
Fixes en CDI	371.95	528	149.90	175	521.85	703
Apprentis	36.00	36	11.00	11	47.00	47
<b>Sous-total</b>	<b>407.95</b>	<b>564</b>	<b>160.90</b>	<b>186</b>	<b>568.85</b>	<b>750</b>
<b>Sous-total en %</b>	<b>71.71%</b>	<b>75.20%</b>	<b>28.29%</b>	<b>24.80%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Stagiaires	41.70	43	14.70	15	56.40	58
Autres CDD <sup>1</sup>	8.90	18	10.70	20	19.60	38
<b>Total</b>	<b>458.55</b>	<b>625</b>	<b>186.30</b>	<b>221</b>	<b>644.85</b>	<b>846</b>

<sup>1</sup> Autres contrats à durée déterminée: Remplacement accident, formation, maladie, maternité, congé non payé, congé pour service civil, mesures temporaires...

Au 31 décembre 2021, la Fondation Les Perce-Neige compte 568.85 EPT pour 750 collaboratrices et collaborateurs (apprenti-e-s inclus et hors postes vacants). L'effectif de la Fondation est en évolution de 9.87% par rapport à l'année passée, représentant une hausse de l'ordre de 10.11% des EPT.

L'année 2021 a vu la création de la Maison de vie DÉFI (Dispositif Éducatif à Forte Intensité) afin de répondre, avec un encadrement spécifique de qualité et une prise en charge sous forme de microstructures spécialisées, aux besoins des bénéficiaires qui présentent des troubles sévères du comportement. 53.85 EPT y étaient actifs au 31.12.2021.

Le secteur d'activité Senior (-0.72% d'EPT) et le secteur d'activité Adulte <sup>1</sup> (-5.06% d'EPT), ainsi que la Maison de vie et de Santé (-5.09% d'EPT) connaissent un recul de leur EPT, impactés principalement par les transferts de bénéficiaires à la Maison de vie DEFI.

Le secteur d'activités Enfance & Adolescence (+4.05% d'EPT) a accru son personnel pour répondre à l'augmentation des besoins au niveau des bénéficiaires de prestations suivis. Enfin pour accompagner tant l'augmentation du volume de prestations que des effectifs, les EPT dans les services ont été ajustés à la hausse (+12.63% pour les fonctions sociales transversales, bientraitance et le service santé et soins; +5.89% pour les services administratifs et logistiques).

<sup>1</sup> Le secteur d'activité Adulte recouvre le Domaine de Compétences Formation, Travail & Logements (DC FORTL) et le Domaine de Compétences Foyers & Espaces de Jour (DC FEJ).



## Diversité des genres - postes d'encadrement et rôles décisionnels Chiffres-clés 2021

		
Population suisse résidente permanente (OFS 2020)	49.6%	50.4%
Nombre total de travailleurs (population active occupée) (OFS 2020)	54.3%	45.7%
<b>Nombre total de travailleurs (Fondation Les Perce-Neige – 2021)</b>	<b>24.8%</b>	<b>75.2%</b>
<b>Cadres (Fondation Les Perce-Neige – 2021)</b>	<b>51.4%</b>	<b>48.6%</b>
Rôles décisionnels dans toutes les entreprises suisses (Business-Monitor mars 2019)	76.1%	23.9%
Membres du conseil d'administration de sociétés anonymes (Business-Monitor mars 2019)	83.1%	16.9%
<b>Membres du Comité de Direction (7 membres) (Fondation Les Perce-Neige – 2021)</b>	<b>42.9%</b>	<b>57.1%</b>
<b>Membres du Conseil de Fondation (11 membres) (Fondation Les Perce-Neige – 2021)</b>	<b>54.5%</b>	<b>45.5%</b>

La dynamique vers plus de diversité se poursuit, avec un renforcement de la part des femmes à des fonctions cadres, qui passe de 46.5% en 2020 à 48.6% en 2021. Avec 57.1% de femmes actives au sein du Comité de Direction de la Fondation (4 femmes sur 7 membres) et 45.5% au sein du Conseil de Fondation (5 femmes sur 11 membres) en 2021, la Fondation Les Perce-Neige se place favorablement au regard de l'objectif de 30% préconisé par les bonnes pratiques de gouvernance, alors qu'au niveau Suisse le pourcentage de femmes occupant des postes au conseil d'administration stagne à 16.9%.



## Effectif en personnes par Domaines de Compétences et Services



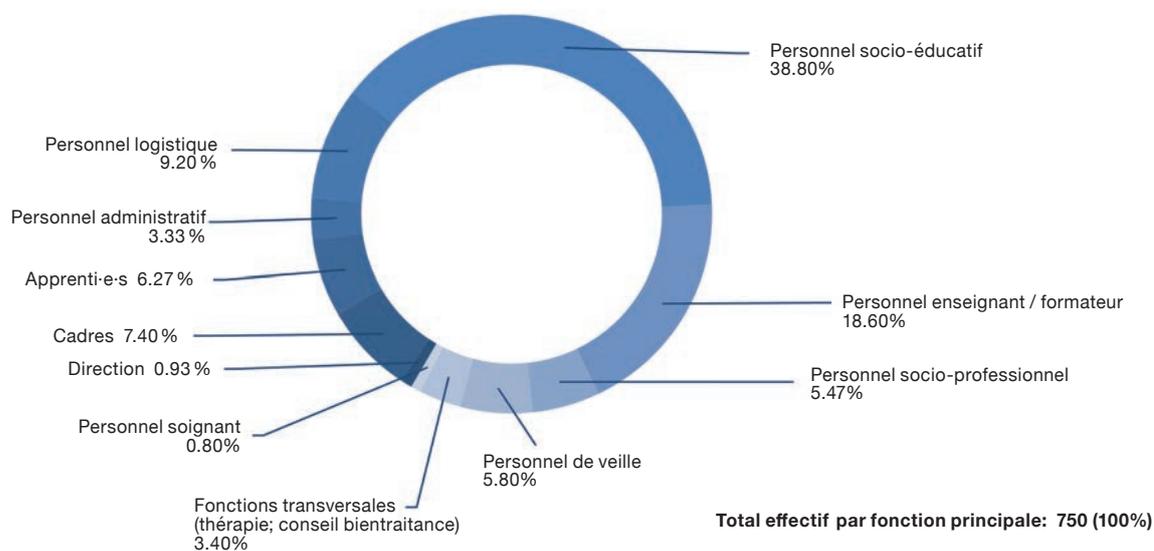
Maison de Vie et de Santé	40.83
Maison de Vie DEFI	64.34
DC Aînés	83.50
DC Formation, Travail & Logements	92.50
DC Foyers & Espaces de Jour	189.50
Bienveillance & Service Santé et Soins	9.00
Administration et Logistique	57.50
DC École Spécialisée	212.83
<b>Total effectif:</b>	<b>750</b> <b>(dont 47 apprentis/es)</b>

## EPT par Domaines de Compétences et Services



Maison de Vie et de Santé	31.30
Maison de Vie DEFI	53.85
DC Aînés	61.65
DC Formation, Travail & Logements	76.43
DC Foyers & Espaces de Jour	142.40
Bienveillance & Service Santé et Soins	5.35
Administration et Logistique	47.62
DC École Spécialisée	150.25
<b>Total effectif:</b>	<b>568.85</b> <b>(dont 47 apprentis/es)</b>

## Effectif par fonction principale (% du personnel en nombre de personnes)



## Formation

La Fondation, par la conduite d'une politique de formation active, encourage ses collaboratrices et collaborateurs à se former tout au long de leur parcours professionnel, par l'acquisition de formations de base, par l'obtention de formations continues certifiantes et par le suivi de perfectionnements ou de recyclages si nécessaires, afin de:

- maintenir la pertinence de nos actions et créer de la valeur;
- agir comme levier de motivation et vecteur d'un climat de travail positif;
- attirer les meilleurs talents;
- être connue et reconnue par nos employé·e·s et partenaires.

Un plan de formation est établi chaque année pour l'année suivante, en lien avec les besoins actuels et futurs de la Fondation et vise à toucher l'ensemble des fonctions et métiers actifs.

Comme en 2020, la pandémie COVID-19 a impacté le plan de formation 2021 au niveau des formations continues de courte durée et autres perfectionnements qui ont dû être annulés ou reportés à une date ultérieure, même si en 2021 des sessions de formation on-line ont pu davantage qu'en 2020 remplacer des cours en présentiel.

La Fondation a volontairement en 2021 maintenu l'engagement d'apprenti·e·s, tout en poursuivant son soutien aux formations diplômantes.



### **31 employé·e·s ont suivi une formation de base en emploi:**

- Éducateur·trice social·e HES: 3
- Éducateur·trice social·e ES: 13
- Moniteur·trice socio-professionnel·le ES: 4
- Assistant·e socio-éducatif·ve CFC par Art. 32: 11

### **46 apprenti·e·s en dual, dans les métiers suivants:**

- ASE (Assistant·e socio-éducatif·ive CFC ): 39
- Cuisinier·ère CFC: 3
- Cuisinier·ère en diététique CFC: 1
- Employé·e de commerce CFC: 2
- Employé·e en intendance AFP: 1



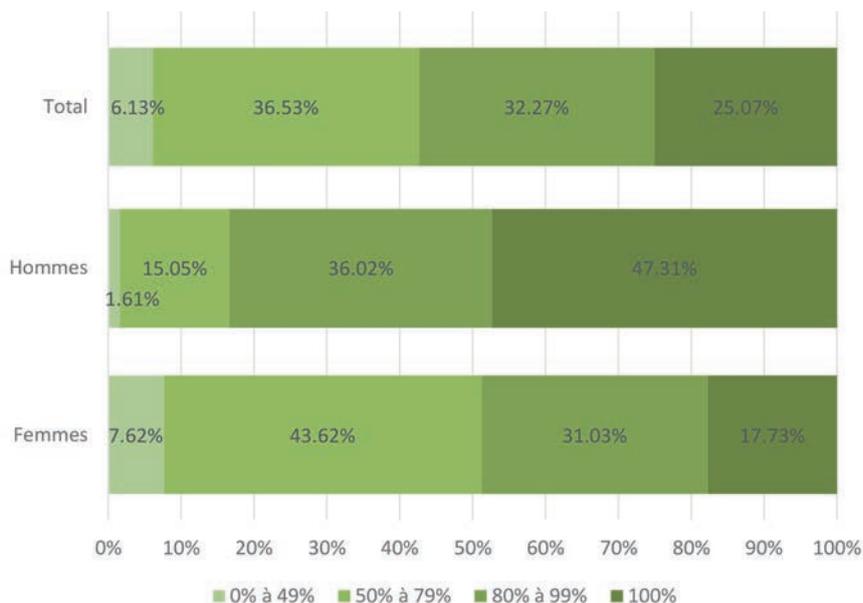
### **25 employé·e·s ont suivi une formation continue diplômante:**

- Formateur niveau CFC: 6
- Certificate of Advanced Studies (CAS): 13  
(CAS Soutien pédagogique, CAS en Santé mentale, CAS en prévention des phénomènes de harcèlement et intimidation entre pairs, CAS en Conduite opérationnelle d'équipe sanitaire et sociale, CAS en administration et gestion d'institutions de formation, CAS de Praticien formateur HES, CAS de Formateur à la pratique professionnelle ES)
- Brevet fédéral de responsable d'équipe dans les institutions sociales et médico-sociales (BFRE): 2
- Diploma of Advanced Studies (DAS) de Direction de structure socio- sanitaire: 2
- Master en Enseignement spécialisé: 2



**20 cours de formation continue** ont été dispensés et organisés via la Fondation, auxquels s'ajoutent des analyses de pratique régulières et de nombreux perfectionnements de 1 à 3 jours suivis à l'initiative des collaborateurs.

## Répartition des taux d'activité en %



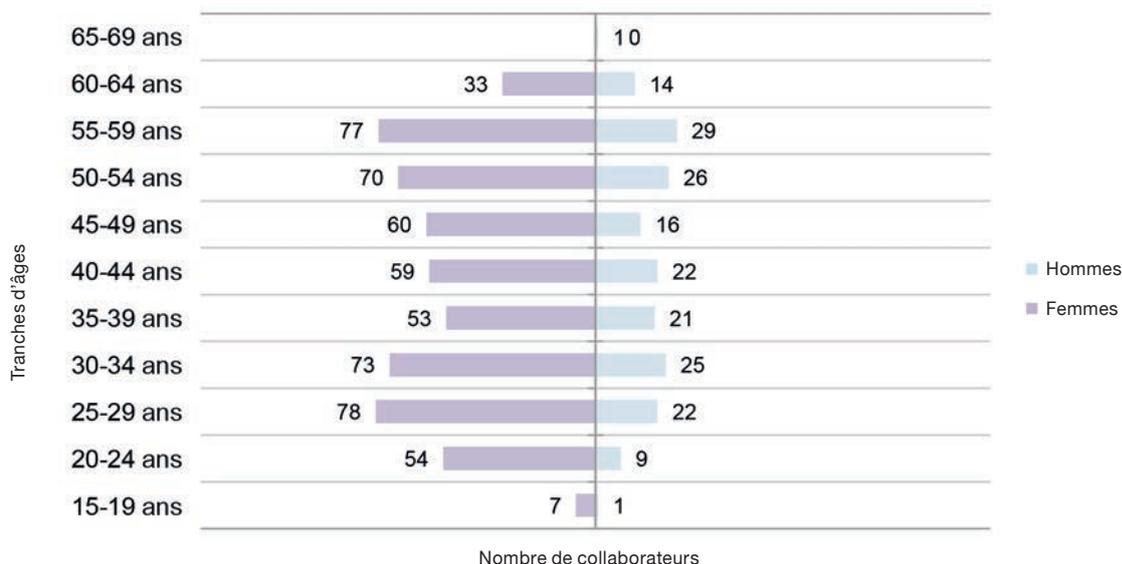
Le travail à temps partiel reste répandu au sein de la Fondation, quel que soit le métier de l'employé-e. Ainsi près des trois quarts (74.93%) du personnel travaille à temps partiel. Plus de la moitié du personnel (57.34%) a un taux d'activité égal ou supérieur à 80%; ce mouvement est toutefois en augmentation.

Ainsi, la part des taux d'activité de 80% et plus se renforce pour la cinquième année consécutive (+2.32 points de pourcentage). Par rapport à 2020, pour les hommes, ce mouvement s'accompagne également d'une baisse dans la tranche du travail à plein temps (- 2.71%); tandis que le travail des femmes à des taux d'activité inférieurs à 80% diminue pour progresser dans la tranche d'activité comprise de 80% à 99% (+10.15%) ainsi que dans celle des postes à plein temps (+5.09%).

## Pyramide des âges

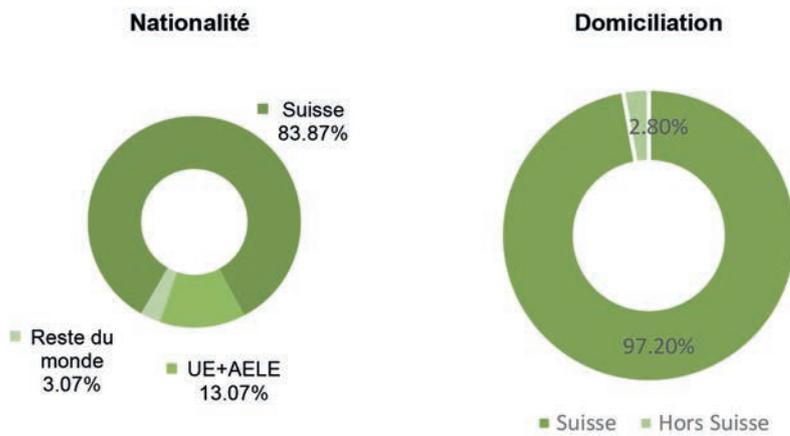
	Âge moyen	Effectif
Femmes	41.1 ans	564 personnes
Hommes	43.2 ans	186 personnes
<b>Ensemble du personnel</b>	<b>41.6 ans</b>	<b>750 personnes</b>

L'âge moyen du personnel passe de 41.2 ans à 41.6 ans entre 2020 et 2021; l'âge moyen oscillant entre 40.6 et 41.6 ces cinq dernières années.





### Nationalité et domiciliation



	% par pays	% par groupe
<b>Suisse</b>	83.87%	83.87%
<b>UE + AELE</b>		13.06%
France	5.87%	
Portugal	3.33%	
Italie	2.27%	
Espagne	0.67%	
Belgique	0.40%	
Finlande	0.13%	
Pays-Bas	0.13%	
Pologne	0.13%	
Roumanie	0.13%	
<b>Reste du monde</b>	1.89%	3.07%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>



LesPerceNeige  
FONDATION

Comptes 2021



# Comptes 2021 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

Bilan au 31.12.2021

	2021	2020
<b>1 ACTIF</b>	<b>143'588'721</b>	<b>135'133'693</b>
<b>10 ACTIF CIRCULANT</b>	<b>82'033'240</b>	<b>72'875'250</b>
100 Liquidités	8'266'120	8'188'784
104 Titres, placements à terme (réalisables à court terme)	122'693	101'528
105 Débiteurs	2'487'855	2'069'204
106 Autres débiteurs	4'040'003	4'508'693
107 Stocks	327'405	413'197
108 Stocks ateliers	202'332	217'581
109 Comptes de régularisation d'actif	66'586'832	57'376'263
<b>11 ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>61'555'481</b>	<b>62'258'444</b>
111 Équipements	1'076'450	1'109'896
112 Véhicules	521'845	459'391
113 Informatiques et communication corporels	396'348	291'963
114 Informatiques et communication incorporels	74'304	81'905
115 Titres et autres placements financiers	0	0
110 Immeubles	59'486'535	60'315'289
<b>15 COMPTES CORRECTIFS D'ACTIFS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>19 COMPTES D'ACTIFS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



	2021	2020
<b>2 PASSIF</b>	<b>143'588'721</b>	<b>135'133'693</b>
<b>20 CAPITAUX ÉTRANGERS</b>	<b>117'797'913</b>	<b>107'976'424</b>
<b>20 CAPITAUX ÉTRANGERS COURT TERME</b>	<b>91'953'490</b>	<b>81'542'051</b>
200 Créanciers	3'512'352	4'690'481
201 Autres Créanciers	141'059	216'090
202 Dettes financières c.t. portant intérêt	37'274'762	30'071'161
205 Comptes de régularisation de passif	51'025'318	46'564'320
208 Provisions	0	0
<b>20 CAPITAUX ÉTRANGERS LONG TERME</b>	<b>25'844'422</b>	<b>26'434'372</b>
206 Dettes hypothécaires et prêts long terme portant intérêt	25'844'422	26'434'372
<b>21 CAPITAL DES FONDS</b>	<b>1'540'272</b>	<b>1'506'300</b>
210 Capital des fonds affectés	493'836	521'923
211 Capital du fonds OES	984'377	0
212 Résultat OES de l'exercice	62'059	984'377
<b>22 FONDS PROPRES/CAPITAL DE L'ORGANISATION</b>	<b>24'250'537</b>	<b>25'650'970</b>
220 Capital propre	24'250'537	25'650'970
2200 Capital de base	22'346'999	23'812'728
2220 Capital libre	1'903'537	1'838'242



# Comptes 2021 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

## Pertes & Profits

	Boucllement 2021	Boucllement 2020
CHARGES D'EXPLOITATION		
30 Salaires formations	9'578'310	9'200'493
31 Salaires accompagnement	25'261'218	22'720'480
32 Salaires thérapie	767'853	726'516
33 Salaires direction et administration	3'293'962	3'247'646
34 Salaires économat et service de maison	3'268'336	3'104'701
35 Salaires service technique	1'190'518	1'123'508
36 Salaires ateliers et ateliers d'occupation	4'937'134	4'034'130
37 Charges Sociales	12'781'830	11'714'234
38 Autres charges du personnel	210'299	129'234
39 Honoraires pour prestations de tiers/salaires refacturés	2'244'803	2'605'311
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>63'534'263</b>	<b>58'606'253</b>
40 Matériel médical d'exploitation	532'369	540'767
41 Produits alimentaires et boissons	1'810'494	1'551'401
42 Ménage	514'349	439'150
43 Entretien, réparation immobilisations corporelles	1'394'798	1'759'153
44 Charges d'investissements	4'917'370	4'552'866
45 Énergie et Eau	813'148	702'936
46 École, formation et loisirs	214'298	159'502
47 Bureau et administration	1'634'813	1'376'007
48 Outillage et matériel pour ateliers	446'345	350'047
49 Autres charges d'exploitation	4'646'894	4'196'765
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>16'924'878</b>	<b>15'628'594</b>
<b>CHARGES SALARIALES ET D'EXPLOITATION</b>	<b>80'459'140</b>	<b>74'234'848</b>



	Boucllement 2021	Boucllement 2020
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
60 Revenus provenant de la compensation des coûts intracantonale	15'380'781	14'243'715
61 Revenus provenant de la compensation des coûts extracantonale	5'104'708	4'955'889
62 Revenus découlant d'autres prestations	922'579	1'131'430
63 Revenus provenant de prestations de services, commerce et production	1'238'028	1'452'675
65 Revenu provenant d'autres prestations de service aux personnes accompagnées	599'340	350'692
66 Revenu des loyers et intérêts du capital	16'924	26'224
67 Revenu d'exploitation annexe	36'187	33'417
68 Revenus provenant de prestations au personnel et à des tiers	784'088	613'372
69 Contributions à l'exploitation et dons	54'890'552	50'935'910
<b>6 PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>78'973'187</b>	<b>73'743'325</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-1'485'954</b>	<b>-491'522</b>
7 Charges hors exploitation	-50'145	-42'251
7 Produits hors exploitation	132'429	134'955
<b>7 CHARGES ET PRODUITS HORS EXPLOITATION</b>	<b>82'284</b>	<b>92'704</b>
8 charges extraordinaires	0	0
8 produits extraordinaires	0	0
<b>8 CHARGES ET PRODUITS EXTRAORDINAIRES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE</b>	<b>-1'403'670</b>	<b>-398'818</b>
<b>RÉSULTAT DES FONDS</b>		
Fonds affectés		
attribution	88'315	243'784
utilisation	-116'402	-184'053
	<b>-28'087</b>	<b>59'731</b>
Fonds libres		
attribution	91'024	1'022'413
utilisation	-25'729	-11'881
	<b>65'295</b>	<b>1'010'532</b>
<b>RESULTAT ANNUEL 1</b>	<b>-1'366'461</b>	<b>671'445</b>
<b>ATTRIBUTION / PRÉLÈVEMENT</b>		
Dont attribution / Prélèvement au déficit d'exploitation	0	0
Dont attribution / prélèvement au capital propre	1'465'728	1'383'195
Dont attribution / prélèvement au fonds affectés	28'087	-59'731
Dont attribution / prélèvement au fonds OES	-62'059	-984'377
Dont attribution / prélèvement au capital propre	0	0
Dont attribution / prélèvement aux fonds libres	-65'295	-1'010'532
<b>RÉSULTAT ANNUEL 2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



# Comptes 2021 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

## Tableau de variation du capital de l'organisation au 31 décembre 2021

	31.12.2021	Attribution/ utilisation fonds au capital	Résultat 2021	Attribution résultat antérieur	31.12.2020	Attribution/ utilisation fonds au capital	Résultat 2020	Attribution résultat antérieur	31.12.2019
Capital de base	23'297'073			-1'383'195	24'680'268			-1'428'634	26'108'902
Capital libre généré	515'655				515'655				515'655
Résultat de l'exercice	-1'465'728		-1'465'728	1'383'195	-1'383'195		-1'383'195	1'428'634	-1'428'634
<b>CAPITAL DE BASE TOTAL</b>	<b>22'346'999</b>	<b>0</b>	<b>-1'465'728</b>	<b>0</b>	<b>23'812'728</b>	<b>0</b>	<b>-1'383'195</b>	<b>0</b>	<b>25'195'923</b>
Capital libre	1'903'537	65'295			1'838'242	1'010'532			827'710
<b>CAPITAL DE L'ORGANISATION TOTAL</b>	<b>24'250'537</b>	<b>65'295</b>	<b>-1'465'728</b>	<b>0</b>	<b>25'650'970</b>	<b>1'010'532</b>	<b>-1'383'195</b>	<b>0</b>	<b>26'023'633</b>
Fonds affectés (note 22)	493'836	-28'087			521'923	59'731			462'192
Résultat fonds OES de l'exercice	62'059	62'059		-984'377	984'377	984'377			
Capital du fonds OES	984'377			984'377					
<b>CAPITAL DES FONDS</b>	<b>1'540'272</b>	<b>33'972</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1'506'300</b>	<b>1'044'108</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>462'192</b>

## Tableau de financement pour l'exercice clos au 31 décembre 2021

	2021	2020
<b>Flux de trésorerie</b>		
<b>FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION</b>		
Résultat net de l'exercice	-1'366'461	671'445
Variation des provisions	0	0
Amortissements	1'538'682	1'466'759
Pertes sur actifs immobilisés	0	0
Dons et produits affectés en permanence	0	0
Augmentation / Diminution des débiteurs	50'039	203'605
Augmentation / Diminution des stocks	101'041	-180'789
Augmentation / Diminution des comptes de régularisation d'actif	-9'210'569	-2'971'499
Augmentation / Diminution des créanciers	-1'253'159	-747'347
Augmentation / Diminution des comptes de régularisation de passif	4'460'998	5'350'281
<b>FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION</b>	<b>-5'679'430</b>	<b>3'792'455</b>
<b>FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENTS</b>		
Investissements en immobilisations corporelles immeubles	-239'172	0
Investissements en immobilisations corporelles meubles	-590'775	-666'799
Investissements en immobilisations incorporelles meubles	-5'772	-13'636
Désinvestissements en immobilisations corporelles immeubles	0	0
Désinvestissements en immobilisations corporelles meubles	0	0
<b>FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>-835'719</b>	<b>-680'435</b>
<b>FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENTS</b>		
Dons et produits affectés en permanence	0	0
Attribution / affectation capital libre généré	0	0
Augmentation / Diminution des dettes financières à court terme	-346'400	479'000
Augmentation / Diminution des dettes financières à long terme	-589'950	-1'088'679
<b>FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENTS</b>	<b>-936'350</b>	<b>-609'680</b>
<b>TOTAL DES FLUX DE FONDS</b>	<b>-7'451'499</b>	<b>2'502'340</b>
<b>AUGMENTATION/DIMINUTION DES LIQUIDITÉS</b>		
État des liquidités au 1er janvier	-11'229'688	-13'732'028
État des liquidités au 31 décembre	-18'681'186	-11'229'688
<b>VARIATION DES LIQUIDITÉS</b>	<b>-7'451'499</b>	<b>2'502'340</b>



# Annexe aux comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 (en francs suisses)

## 1. Présentation

La Fondation Les Perce-Neige est une fondation de droit privé à but non lucratif, sis aux Hauts-Geneveys dans la commune de Val-de-Ruz. Elle a pour mission d'accompagner des enfants et adultes présentant une déficience intellectuelle et/ou un polyhandicap et/ou présentant des troubles du spectre de l'autisme sur l'ensemble du canton de Neuchâtel. Elle gère également un foyer accueillant des personnes cérébrolésées sévères.

## 2. Principes comptables

### Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de La Fondation Les Perce-Neige ont été établis au 31 décembre conformément à la loi suisse et aux recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC. Les comptes sont préparés selon le principe des coûts historiques, à l'exception des immeubles de rendement évalués à la valeur de marché. Les comptes reposent sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Ils sont présentés en francs suisses (CHF).

Le Conseil de Fondation a approuvé les comptes de la Fondation Les Perce-Neige en date du 6 avril 2022.

### Principes d'évaluation

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale, déduction faite des éventuelles corrections de valeur. Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale, excepté les provisions à long terme qui ont été actualisées. Les immobilisations corporelles exceptés les immeubles de rendement sont évaluées au coût historique, déduction faite des amortissements nécessaires et des éventuelles dépréciations de valeurs. Les immeubles, dont la valeur d'acquisition, respectivement les coûts de transformation ne sont pas déterminables et pour lesquelles une estimation antérieure avait été basée sur l'estimation cadastrale, ont été réévalués en 2015 et 2016 selon une expertise indépendante. Cette analyse avait démontré une sous-évaluation substantielle entre la valeur d'usage et la valeur basée sur l'estimation cadastrale utilisée dans le cadre de la première application des Swiss GAAP RPC.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles détenues par la Fondation les Perce-Neige figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

### Amortissements

Les amortissements sont calculés selon les méthodes suivantes:

Les durées d'amortissement et principes d'amortissement sont les suivants:	Années	Principes
Véhicules	5 ans	Méthode linéaire
Développements et équipements informatiques	5 ans	Méthode linéaire
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	Méthode linéaire
Infrastructures/ agencements et installations	15 à 30 ans	Méthode linéaire
Immeubles	10 à 66 2/3	Méthode linéaire

### Reconnaissance des revenus

Les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques reviendront à la Fondation les Perce-Neige et peuvent être estimés avec une fiabilité raisonnable.

### Dons

Les dons sont reconnus dans les comptes hors exploitation et sauf mention particulière du donateur sont considérés comme des fonds libres. Lorsque le donateur émet un souhait particulier alors celui-ci est considéré comme un fonds affecté. Ces fonds sont présentés conformément à la norme 21 des Swiss GAAP RPC.

### Legs

Les produits des legs et successions sont enregistrés par les fonds fondations et affectés comme fonds propres. Ils ne sont comptabilisés qu'une fois les fonds transférés.



### Indemnités des organes dirigeants

Le Conseil de Fondation travaille à titre bénévole. Seul le bureau du Conseil de Fondation est rémunéré. Le total de la rémunération s'élève à CHF 20'000.- pour le président, la vice-présidente et la secrétaire.

Le total de la rémunération 2021 de la Direction s'élève à CHF 957'618.-.

### Événements postérieurs à la date du bilan

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la date du bilan qui impacteraient les comptes 2021.

### 3. Exonération d'impôt

La Fondation Les Perce-Neige est au bénéfice d'une exonération fiscale, portant sur l'impôt communal, cantonal et fédéral en vertu des buts de la Fondation. Elle est également exonérée des droits de succession.

### 4. Gestion des risques financiers

Les risques financiers sont analysés de manière régulière à travers le système de contrôle interne. Les contrôles sont en place afin d'éliminer les risques majeurs de l'organisation.

### 5. Liquidités

Le suivi des liquidités est établi mensuellement et communiqué au Président du Conseil de Fondation. Ce rapport permet de suivre les besoins en liquidités en lien avec la garantie de découvert de l'État vis-à-vis de notre partenaire financier.

	2021	2020
Caisses	105'510	87'649
Comptes postaux	79'844	985'393
Banques	8'080'765	7'115'743
<b>Total Liquidités</b>	<b>8'266'120</b>	<b>8'188'784</b>

### 6. Titres, garanties à terme

Art. 959c alinéa 9	2021	2020
Actifs grevés d'une réserve de propriété (garanties de loyers)	<b>122'693</b>	<b>101'528</b>

### 7. Débiteurs

Les créances sont comptabilisées à la valeur nominale. Une correction de valeur appropriée est calculée pour les créances douteuses.

	2021	2020
Débiteurs représentants légaux	2'487'855	2'069'204
Avance de frais aux usagers	0	0
<b>Total Débiteurs</b>	<b>2'487'855</b>	<b>2'069'204</b>

### 8. Autres débiteurs

	2021	2020
Débiteurs assurances	42'876	56'152
Débiteurs cantons tiers	1'243'489	876'912
Débiteurs industriels	2'872'482	3'344'709
Débiteurs divers	15'155	230'219
Avance aux employés - cotisations de prévoyance	101'000	192'700
Du croire	-235'000	-192'000
Impôt anticipé	0	0
<b>Total des autres débiteurs</b>	<b>4'040'003</b>	<b>4'508'693</b>

Voir note 17 pour l'avance aux employés – cotisations de prévoyance.



## 9. Stocks

Les stocks sont constitués principalement d'articles pour les ateliers, pour la boutique ç, de matériel de protection et de logistique.

## 10. Comptes de régularisation d'actifs

	2021	2020
Actifs transitoires	754'522	371'142
Excédent de charges et subventions	65'832'309	57'005'121
<b>Total des comptes de régularisation d'actifs</b>	<b>66'586'832</b>	<b>57'376'263</b>

En 2021, les actifs transitoires sont principalement composés de factures concernant l'exercice 2022 liées aux primes d'assurances et aux contrats de maintenance ainsi que des produits à recevoir liés au contrat-formation pour les apprentis et aux caisses maladies. L'excédent de charges et subventions incluent les déficits d'exploitation des activités subventionnées pour les secteurs en couverture de déficit et les subventions annuelles pour les secteurs en contrat de prestation. De plus, cela intègre également les montants de recapitalisation liés à Prévoyance.ne et qui seront pris en charge par l'État de Neuchâtel (voir note 17). Le déficit d'exploitation est normalement régularisé l'année suivante déduction faites des avances sur excédents de charges comptabilisés au passif du bilan (voir note 27).

## 11. Immeubles

	Terrains	Infrastructures / Agencements	Immeubles d'exploitation	Immeubles de rendement	Valeur totale
<b>Valeur brute au 1 janvier 2020</b>	770'000	1'148'153	71'667'234	2'250'000	75'835'387
Transferts					0
Acquisitions / transformations					0
Sortie					0
<b>Valeur brute au 31 décembre 2020</b>	770'000	1'148'153	71'667'234	2'250'000	75'835'387
Transferts					0
Acquisitions / transformations		239'172			239'172
Sortie					0
<b>Valeur brute au 31 décembre 2021</b>	770'000	1'387'325	71'667'234	2'250'000	76'074'558
<b>Fonds d'amortissement au 1 janvier 2020</b>	0	-904'562	-13'555'581	0	-14'460'143
Transferts					0
Amortissements		-29'564	-1'030'390		-1'059'954
<b>Fonds d'amortissement au 31 décembre 2020</b>	0	-934'126	-14'585'972	0	-15'520'097
Transferts					0
Amortissements		-37'536	-1'030'390		-1'067'927
<b>Fonds d'amortissement au 31 décembre 2021</b>	0	-971'662	-15'616'362	0	-16'588'024
<b>Valeur nette au 31 décembre 2020</b>	770'000	214'027	57'081'262	2'250'000	60'315'289
<b>Valeur nette au 31 décembre 2021</b>	770'000	415'663	56'050'872	2'250'000	59'486'535



## Principe comptable général

### Immeubles d'exploitation

Lors de la première application des Swiss Gaap RPC les immeubles d'exploitation avaient été comptabilisés à leur valeur cadastrale. Cette estimation a été jugée insuffisante et ne pouvait refléter une image fidèle (true and fair view). Une première analyse avait donc été demandée à un expert immobilier indépendant afin d'obtenir une valeur d'usage pour l'ensemble des immeubles d'exploitation. L'expertise avait révélé une forte sous-estimation des valeurs bilancieller immobilières. Par conséquent, en 2015 et 2016, les immeubles ont été réévalués.

Les immeubles d'exploitation sont amortis sur une durée de vie de 66 2/3 années à l'exception de certains éléments et travaux de rénovation qui ont une durée de vie plus courte.

### Immeubles de rendement

L'évaluation des immeubles de rendement est basée sur une valeur de marché (discounted cash flow method).

### Infrastructures / Agencements et installations

Les infrastructures sont amorties sur une durée de vie variant de 10 ans à 30 ans. Les infrastructures sont comptabilisées séparément de la valeur des immeubles.

Pour les agencements dans des locaux loués, l'amortissement est calculé sur la durée résiduelle du bail.

### Terrains

Les terrains sont «les Gouttes d'Or» et le terrain viticole de Cressier.

## 12. Actifs grevés d'une réserve de propriétés (Art. 959c alinéa 9)

	2021	2020
Actifs grevés d'une réserve de propriétés (Immeubles d'exploitation et de rendement)	58'429'890	59'470'274

Certains immeubles d'exploitation et immeubles de rendement sont soumis à une restriction de propriété en lien avec les cédulas hypothécaires émises afin de garantir les crédits hypothécaires mentionnés au passif du bilan.

À noter que la limite globale de crédit de CHF 28'000'000.- est également garantie par un cautionnement simple de l'État de Neuchâtel.

De plus, il existe une cession en faveur de la BCN de tous les loyers et autres revenus présents et futurs provenant de la location ou de l'exploitation des immeubles sis Rue de Port-Roulant 5 et 5a, à Neuchâtel.

## 13. Équipements

	2021	2020
Valeur brute au 01 janvier	5'022'876	4'705'838
Acquisitions	290'824	438'261
Don de la Loterie Romande - achat d'équipements de loisir	-62'224	-20'304
Divers dons/contributions - achats d'équipements	-28'515	-100'918
Ajustements		
Sortie		
Valeur brute au 31 décembre	5'222'961	5'022'876
Fonds d'amortissement au 01 janvier	-3'912'980	-3'697'002
Amortissements	-233'531	-215'978
Ajustements		
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-4'146'511	-3'912'980
<b>Valeur nette au 31 décembre</b>	<b>1'076'450</b>	<b>1'109'896</b>



## 14. Véhicules

	2021	2020
Valeur brute au 01 janvier	1'717'632	1'480'069
Acquisitions	220'850	237'563
Indemnités sinistre	-32'064	
Sortie	-124'215	
Ajustements	5'999	
Valeur brute au 31 décembre	1'788'202	1'717'632
Fonds d'amortissement au 01 janvier	-1'258'241	-1'175'921
Amortissements	-126'332	-82'320
Sortie	124'215	
Ajustements	-5'999	
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-1'266'357	-1'258'241
<b>Valeur nette au 31 décembre</b>	<b>521'845</b>	<b>459'391</b>

Lors de l'exercice 2021, des véhicules totalement amortis et plus utilisés ont été sortis, sans impact sur le résultat. Lors de l'exercice 2021, des véhicules ont été endommagés suite aux inondations sur notre site de Cressier. Ces véhicules ont été remplacés par de nouveaux véhicules et les indemnités d'assurance perçues ont été comptabilisées en diminution du prix d'achat.

## 15. Informatique et communication corporels

	2021	2020
Valeur brute au 01 janvier	711'162	641'301
Acquisitions	201'902	112'198
Sortie	-144'539	-42'337
Ajustements	795	
Valeur brute au 31 décembre	769'320	711'162
Fonds d'amortissement au 01 janvier	-419'199	-376'580
Amortissements	-97'516	-84'956
Sortie	144'539	42'337
Ajustements	-795	
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-372'972	-419'199
<b>Valeur nette au 31 décembre</b>	<b>396'348</b>	<b>291'963</b>

Lors de l'exercice 2020 et 2021, du matériel informatique totalement amorti et plus utilisé a été sorti, sans impact sur le résultat.



## 16. Informatique et communication incorporels

	2021	2020
Valeur brute au 01 janvier	370'552	356'917
Acquisitions	12'773	13'636
Acquisitions par les fonds libres	-7'001	
Sortie		
Valeur brute au 31 décembre	376'325	370'552
Fonds d'amortissement au 01 janvier	-288'647	-265'097
Amortissements	-13'374	-23'551
Sortie		
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-302'021	-288'647
<b>Valeur nette au 31 décembre</b>	<b>74'304</b>	<b>81'905</b>

## 17. Prévoyance professionnelle

Les collaborateurs de la Fondation sont assurés auprès de prévoyance.ne. Au 31 décembre 2021, la Fondation avait dans ses comptes, pour les charges courantes, une dette vis-à-vis de prévoyance.ne de zéro franc.

En 2013 une charge extraordinaire avait été constituée pour remplir les obligations de La Fondation suite au projet de loi du Grand Conseil Neuchâtelois du 26 juin 2013 permettant la recapitalisation de prévoyance.ne. Afin d'honorer cette dette, un prêt avait été contracté auprès de prévoyance.ne pour le même montant.

Les caractéristiques du prêt de CHF 3'715'000.- sont les suivantes:

- Taux 3.5% jusqu'au 31 décembre 2019 et 2.25% dès le 1er janvier 2020
- Durée 25 ans
- Annuité variable
- Caution obtenue par le Conseil d'État sur 25 ans; rémunération de cette garantie à hauteur de 0.5%.

A fin décembre 2021, le montant dû à Prévoyance.ne est de CHF 2'523'700.- (2020: CHF 2'672'700.-).

En février 2018, le projet de modification de la loi instituant une Caisse de pensions unique pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub) a été accepté par le Grand Conseil. Cette modification a permis le passage du système d'assurance de la primauté des prestations à celui de la primauté des cotisations dès le 1er janvier 2019. En lien avec ce changement et avec la recapitalisation de la caisse, des mesures compensatoires sont supportées par les employeurs et les employés. Pour la Fondation, cela s'est matérialisé par une augmentation des cotisations ainsi que des versements à la caisse de CHF 3'078'327.- au 1er janvier 2019 et de CHF 3'359.- au 27 février 2019. Ces montants sont pris en charge tant par les employeurs que par les employés. La somme ainsi avancée aux assurés (part employés) sera compensée par une modification provisoire du rapport de cotisation entre les employeurs et les employés. Dans les faits, une des mesures touche la cotisation qui sera augmentée de 0.25% pour une durée de 4 ans, soit de 2019 à 2022. L'estimation de la somme due par les employés mais avancée par l'employeur s'élève au 31 décembre 2021 à CHF 101'000.- (2020: CHF 192'700.-) et a été comptabilisée à l'actif du bilan (voir note 8).

Le montant à charge de l'employeur soit CHF 2'738'610.- avait été comptabilisé dans le compte de pertes et profits de l'exercice 2018 et le versement final de CHF 3'359 dans le compte de pertes et profits de l'exercice 2019.

Le financement de ces montants ont été effectués par un emprunt de CHF 2'132'961.-. La Fondation a obtenu un cautionnement de la part de L'État de Neuchâtel pour cet emprunt. Le reste du financement est directement subventionné par l'État de Neuchâtel. Finalement, L'État de Neuchâtel devrait prendre en charge les annuités de remboursement de cet emprunt via les subventions annuelles versées à la Fondation. Par conséquent, l'opération a été neutre pour la Fondation au niveau du résultat 2018.

Les caractéristiques du prêt de CHF 2'132'961.- sont les suivantes:

- Taux entre 0.95% et 1.9% selon les tranches
- Durée 20 ans
- Annuité variable
- Caution obtenue par le Conseil d'État sur une durée maximale 25 ans; pas de rémunération de cette garantie.



Au 31 décembre 2021, le montant dû à Prévoyance.ne est de CHF 1'813'016.85.- (2020: CHF 1'919'664.90.-). Les cotisations versées à la caisse de pensions en 2021 s'élèvent à CHF 5'932'454.- pour la part employeur et à CHF 4'102'835.- pour la part employés (total CHF 10'035'289.-).

Pour l'exercice 2021, le degré de couverture des engagements se monte à 81.6% (2020: 74.2%) au-dessus du chemin de croissance de 62.3% (2020: 61.2%). La Fondation renonce donc à comptabiliser un actif de prévoyance.

### 18. Comptes de régularisation de passifs

	2021	2020
Acomptes de régularisation de l'État de Neuchâtel	49'139'447	45'609'892
OES – surplus fonds OES	341'292	0
Comptes de régularisation de passifs	1'544'579	954'428

Le montant de CHF 49'139'447.- au 31.12.2021 (2020: CHF 45'609'892.-) vient des acomptes de subventions de l'État de Neuchâtel de l'année 2021, respectivement 2020.

La rubrique «OES – surplus fonds OES» correspond à l'excédent du fonds OES (montant maximum autorisé) devant être remboursé à l'État de Neuchâtel (voir note 23).

Les comptes de régularisation de passifs sont principalement composés de factures relatives à des dépenses liées à l'exercice sous revue non reçues à la date de clôture.

### 19. Dettes financières, hypothécaires et prêts à court terme

	2021	2020
	<b>37'274'762</b>	<b>30'071'161</b>
Banque Cantonale Neuchâteloise	27'070'000	19'520'000
Prêt prévoyance.ne	149'000	149'000
Prêt Banque Cantonale Neuchâteloise	106'648	106'648
Dettes hypothécaires	9'949'114	10'295'513

### 20. Provisions

Aucun litige ou risque nécessitant la comptabilisation d'une provision est connu ou attendu.

### 21. Dettes financières, hypothécaires et prêt à long terme

	Ventilation des dettes à long terme (art. 961a alinéa 1)	2021	2020
		<b>25'844'422</b>	<b>26'434'372</b>
Caisse de remplacement		173'257	329'259
Prêt prévoyance.ne/BCN	Deux à cinq ans	1'022'592	1'022'592
Prêt prévoyance.ne/BCN	Plus de cinq ans	3'058'477	3'314'124
Dettes hypothécaires	Deux à cinq ans	20'906'096	21'076'397
Dettes hypothécaires	Plus de cinq ans	684'000	692'000

Les parts échues à moins de 12 mois figurent dans la note 19 ci-dessus.

### Résultat financier

	2021	2020
<b>Charges financières</b>	<b>1'060'230</b>	<b>1'109'302</b>
Frais bancaires	20'316	17'734
Autres intérêts BCN	73'221	70'861
Intérêts prêt prévoyance.ne	87'224	91'589
Intérêts cautionnement	293'364	284'109
Intérêts dettes hypothécaires	586'105	645'009
<b>Produits financiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



## 22. Fonds affectés

Nom du Fonds	31.12.2021	Utilisation	Attribution	31.12.2020
Divers dons affectés	1'014		150	865
Don 50e de la Fondation	12'408			12'408
Don bassin thérapeutique	10'000			10'000
Don de la CCAP	1'000			1'000
Don pour classes préformation	2'059			2'059
Don pour DC ES ACPA	0	-300		300
Don pour DECALE	500			500
Don pour dual ski	0	-1'929		1'929
Don pour EPNF - Massala	1'150			1'150
Don pour le DC TSA	37'650			37'650
Don pour le site de Chx-de-Fds	500			500
Don pour l'UAT	7'297			7'297
Don pour machine à coudre	0	-2'000	2'000	0
Don place de jeux Cressier	14'000		14'000	0
Don place de jeux à Dombresson	0	-2'000	2'000	0
Don place de jeux à Fleurier	9'609	-391	10'000	0
Don place de jeux à NE et CDF	5'000	-5'000	10'000	0
Don place de jeux à NE	0	-10'000	10'000	0
Don pour vélo fauteuil-roulant	0	-11'515	11'515	0
Don thérapie équestre DC ES	3'700			3'700
Dons DC Aînés	21'678		5'150	16'528
Dons Foyer Orangerie	1'105		500	605
Dons pour DCES	221'080	-2'200	2'550	220'730
Dons pour EDJ	7'485		1'150	6'335
Dons pour EPNF	31'744		10'000	21'744
Dons pour la Boulangerie	500			500
Dons pour le DCES	100		100	0
Dons personnel de Massala	1'050			1'050
Dons pour le sport	4'129	-1'371	3'500	2'000
Fonds camps Paris	7'015			7'015
Fonds Marzys	16'242		1'200	15'042
Contribution Loterie Romande pour les loisirs	0	-79'696		79'696
Morgenthaler - Ville de Neuchâtel	75'820		4'500	71'320
	<b>493'836</b>	<b>-116'402</b>	<b>88'315</b>	<b>521'923</b>

Lors de l'exercice 2020, la Loterie Romande a versé une contribution de CHF 100'000.- à la Fondation pour la réalisation de projets liés aux loisirs de nos bénéficiaires. Ces projets ont débuté lors de l'exercice 2020 (voir note 13) et se sont terminés en 2021.



## 23. Capital de l'organisation

	31.12.2021	Attribution/ utilisation fonds au capital	Résultat 2021	Attribution résultat antérieur	31.12.2020	Attribution/ utilisation fonds au capital	Résultat 2020	Attribution résultat antérieur	31.12.2019
Capital de base	23'297'073			-1'383'195	24'680'268			-1'428'634	26'108'902
Capital libre généré	515'655				515'655				515'655
Résultat de l'exercice	-1'465'728		-1'465'728	1'383'195	-1'383'195		-1'383'195	1'428'634	-1'428'634
<b>Capital de base total</b>	<b>22'346'999</b>	<b>0</b>	<b>-1'465'728</b>	<b>0</b>	<b>23'812'728</b>	<b>0</b>	<b>-1'383'195</b>	<b>0</b>	<b>25'195'923</b>
Capital libre	1'903'537	65'295			1'838'242	1'010'532			827'710
<b>Capital de l'organisation total</b>	<b>24'250'537</b>	<b>65'295</b>	<b>-1'465'728</b>	<b>0</b>	<b>25'650'970</b>	<b>1'010'532</b>	<b>-1'383'195</b>	<b>0</b>	<b>26'023'633</b>
Fonds affectés	493'836	-28'087			521'923	59'731			462'192
Résultat fonds OES de l'exercice	62'059	62'059		-984'377	984'377	984'377			
Capital du fonds OES	984'377			984'377					
<b>Capital des fonds</b>	<b>1'540'272</b>	<b>38'893</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1'506'300</b>	<b>1'044'108</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>462'192</b>

Le capital libre généré correspond aux fonds utilisés pour des investissements immobiliers ou mobiliers capitalisés au bilan.

Lors de l'exercice 2020, la Fondation a signé un contrat de prestations, pour les prestations fournies par notre Domaine de Compétences de l'École Spécialisée, avec l'État de Neuchâtel. Notre partenaire pour la gestion opérationnelle du contrat est l'Office de l'Enseignement spécialisé rattaché au Département de l'Éducation et de la Famille. Ce contrat fixe les conditions cadres et de collaboration entre l'État de Neuchâtel et la Fondation pour 4 ans, soit de 2020 à fin 2023. Comptablement, c'est un changement de méthodologie, car pour ce secteur, la méthode de couverture de déficit a été abandonnée. Par conséquent, les subventions sont comptabilisées sous la rubrique «excédent de charges et subventions» et non plus sous «excédent de charges» (voir note 10). Le résultat annuel de ce secteur est attribué au bilan dans la rubrique «Résultat OES de l'exercice» via le compte de résultat par la rubrique «Dont attribution/prélèvement au fonds OES». Le résultat cumulé est, après acceptation du décompte de subventionnement, alloué au bilan dans la rubrique «Capital du fonds OES». Les versements cumulés au fonds sont limités à un montant maximal. Tout excédent doit être remboursé à l'État de Neuchâtel. Il est comptabilisé, au compte de résultat, dans le groupe 69 et au bilan dans les «comptes de régularisation de passifs» (voir note 18).

En 2020, l'augmentation du capital libre est majoritairement due à un héritage en faveur de la Fondation.

## 24. Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT)

Lors de l'exercice 2021, aucune indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail n'a été reçue.

Lors de l'exercice 2020, en lien avec la situation sanitaire, certaines prestations avaient dû être momentanément réduites ou arrêtées. En conséquence, des demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail avaient été réalisées pour les espaces de jour, les ateliers et les fonctions transversales pour la période de mars à juin 2020.

Les produits liés à ces indemnités avaient été comptabilisés en déduction des charges salariales.

	Indemnités perçues	Pertes encourues
31 Salaires accompagnement	154'601	193'251
32 Salaires thérapie	8'905	11'131
36 Salaires ateliers et ateliers d'occupation	463'360	579'200
37 Charges Sociales	49'950	49'950
<b>Total</b>	<b>676'816</b>	<b>833'532</b>

À noter que les pertes encourues comprennent uniquement les charges sociales indemnifiées.



## 25. Résultat hors exploitation

Les résultats hors exploitation comprennent principalement les charges et revenus des immeubles de rendement.

## 26. Résultat extraordinaire

Il n'y a pas eu de charges et produits extraordinaires en 2021.

## 27. Demandes de subventions étatiques

Comme chaque année, les demandes de subvention étatiques de l'exercice écoulé seront validées par les autorités cantonales compétentes après l'approbation, par le Conseil de Fondation, des comptes de la Fondation les Perce-Neige. Des ajustements pourraient impacter les exercices futurs. A noter qu'à fin 2021, certaines demandes de subvention 2020 n'ont pas encore été validées par les autorités cantonales compétentes.

## 28. Recherche de fonds

Depuis, le 1er janvier 2019, la fondation emploie un collaborateur qui est dédié à la recherche de fonds.

Son activité financière se compose de:

	2021	2020
Charges monétaires	-204'219	-186'076
Revenus monétaires	139'206	261'759
<b>Résultat monétaire</b>	<b>-65'013</b>	<b>76'683</b>

Les charges monétaires mentionnées ci-dessus sont considérées comme des charges de collecte de fonds (y compris les charges de personnels). Ces coûts sont déterminés sur la base des centres de coûts analytiques.

De plus, des dons en nature estimés à CHF 159'450.- ont été reçus de la part de différents donateurs. Nous remercions les donateurs pour leur générosité.

Les indications ci-dessus ne concernent que l'activité spécifique de recherche de fonds. Il n'est pas jugé pertinent de présenter l'ensemble de l'activité en distinguant les charges administratives et les charges de collecte de fonds et de publicité générale.

## 29. Art 961a alinéa 2

Les honoraires versés à l'organe de révision en 2021 s'élèvent à CHF 40'089.- TTC en lien avec les prestations de révision (en 2020: 44'578.- TTC) ainsi que CHF 5'924.- pour d'autres prestations.





## **Rapport de l'organe de révision au conseil de fondation de Fondation Les Perce-Neige à Val-de-Ruz**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Fondation pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021. Conformément aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance n'est pas soumis au contrôle de l'organe de révision.

### Responsabilité du conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, incombe au conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation, aux statuts et règlements de la fondation.



## Rapport sur d'autres dispositions légales

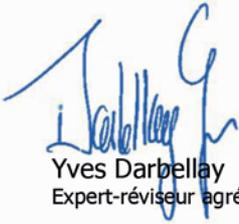
Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al. 3 CC en liaison avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 83b al. 3 CC en liaison avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

FIDAG Audit SA

  
Jean-Luc Wassmer  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

  
Yves Darbellay  
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 6 avril 2022

